

McGILL Français

Volume 82 numéro 83 DAILY

Mardi 16 mars 1993



SPÉCIAL CENSURE

Commentaire

La censure dans le milieu étudiant

CHRISTIAN LAURIN

L'automne dernier, quelques semaines après sa parution, le spécial sexe du *Polyscope* défrayait la manchette. L'équipe du *Polyscope* allait passer à tabac. Du *Devoir*, instigateur de cette manchette, jusqu'à Jean-Luc Mongrain, tousse questionnaient sur le sérieux des étudiant-es de Polytechnique. Deux jours plus tard, c'était au tour de l'équipe du *Motdit* de répondre de sa provocante dernière page. Y a-t-il censure dans les médias étudiants?

En abordant le sujet délicat de la sexualité, les membres du *Polyscope* croyaient pouvoir sortir de la routine et redonner un certain dynamisme au journal. Un dynamisme s'est fait sentir, mais de l'extérieur : les critiques n'ont pas tardé à venir de tous les côtés. Jamais personne n'aurait envisagé une telle réaction de la part des médias.

De même, l'équipe du journal *Le Motdit* s'attendait à quelques soubresauts suite à la publication d'une page arrière couverte de femmes nues incitant les gens à lire le journal. Mais encore là, elle ne s'attendait jamais à faire la manchette de *Mongrain de Sel* pendant deux jours.

Dans ces deux cas, la décision de publier du matériel susceptible d'être choquant a été prise en groupe lors des réunions hebdomadaires. Dans le cas du *Motdit*, les gens se sont prononcés en faveur de l'affiche à onze contre trois. Ils s'agissait donc de gestes réfléchis dont on était prêt à assumer les conséquences : pour le *Polyscope*, s'excuser en public et promettre de bien se tenir à l'avenir et, pour *Le Motdit*, se donner une charte d'éthique.

Mais ces deux journaux constitu-

ent une exception, car malgré le fait que la majorité des journaux étudiants laissent toute liberté et toute responsabilité à l'auteur, il y a toujours un contrôle sur le contenu avant la publication. Ainsi, on ne permettrait pas la diffusion de propos racistes, sexistes ou diffamatoires, ce dans la majorité des journaux contactés. Mais tant que l'auteur-e ne « joue » pas dans ces domaines, il/elle a la possibilité de faire paraître ses articles en toute liberté.

Cependant, certains journaux, tel *Le Motdit*, se sont dotés d'un comité de lecture, afin de juger de la pertinence des textes soumis. Dans de tels cas, il est permis de parler de censure, même si les personnes concernées s'en défendent bien. Car les textes jugés non pertinents seront relégués aux oubliettes. Il y a donc ici une question de jugement qui peut faire en sorte que ce qui semble non pertinent aux uns peut paraître très intéressant pour les autres.

Malgré le tollé soulevé par la parution de l'édition spéciale du *Polyscope*, le *Continuum* prenait l'initiative de faire paraître sa propre édition spéciale sur l'érotisme. Dans ce numéro spécial, l'équipe voulait présenter un traitement « instructif, intelligent et amusant, mais surtout pas grossier » du sujet. Leur édition a d'ailleurs été beaucoup moins épicée que celle du *Polyscope*, l'équipe n'étant que trop consciente de ce qui arrive lorsqu'on traite à la légère un tel sujet. Il n'en reste pas moins qu'on y parle de beaucoup de choses et sans détours, de façon franche et directe; il n'est pas question de censurer, mais de réviser le traitement. Il en va de même pour le dernier numéro sur la violence : on y parle de tout, d'un ton juste et direct.

Quant à l'équipe du *McGill Daily*, elle aura pris l'initiative de sortir une édition spéciale portant sur les gays, lesbiennes et bisexuel-les. Dans un cadre strict, où chacun sait où se situe la limite de la bienséance, il n'y a pas de mal à parler de telles choses. Si les journaux peuvent se tenir correctement face à des sujets controversés, il n'est nul besoin de resserrer la vis de la censure.

Il ne saurait être question non plus de remettre en cause le traitement de sujets tels la sexualité ou le racisme dans notre société. C'est pourquoi la majorité des journaux laissent libre cours aux journalistes, sous certaines réserves. Et cette même liberté, parfois permise avec trop de laxisme, donne lieu à des articles au sens souvent ambigu. On ne réalisera que trop tard que le texte avait une visée sexiste, raciste. Comme cet article paru récemment dans *L'Unité*, à l'UQAM, où le discours tient littéralement du fachisme, tout en étant *politically correct* dans son traitement...

Verra-t-on, un jour, un code d'éthique dictant une ligne de conduite aux journalistes professionnels-les et étudiant-es? On peut se le demander. À voir comment les journalistes professionnels-les sautent sur tout ce qui est controversé, les journaux se devront d'apprendre des erreurs des autres. Le temps où l'on pouvait dire ce qu'on voulait est révolu. Si ce ne sont pas les associations étudiantes ou les médias étudiants qui se chargent d'une censure ou d'un type de traitement correct de l'information, il faut croire que ce sera les médias extérieurs qui se feront un devoir de le faire... à nos dépens.

Activités

McGill Québec
présente
la Semaine
francophone 1993

Amnistie internationale
McGill se réunit tous les mardis
à 18h30, au centre universitaire
Union, local 425. Pour plus
d'infos : 398-1519

Mardi le 16 mars 1993
•Tire d'érable! gratuite
pour tous et toutes,
devant le Centre
universitaire (Union),
entre 11h00 et 14h00.

•Menu *Cabane à sucre*,
cafétéria du Centre
universitaire.

Mercredi

•Soirée francophone :
danse sur musique
francophone, 20h00 au
Thomson House, 2650
rue McTavish.
Dévoilement des
gagnants et gagnantes
du concours littéraire.

Jeudi

•Café-causerie avec
Lorraine Pintal,
directrice artistique et
metteuse en scène au
TNM, 13h00,
Thomson House.
Café et beignes seront
gracieusement offerts.

Le Latin America Awareness
Group présente « Une terre au
cœur », un vidéo sur les réfugiés
Guatémaltèques au Mexique,
raconté à travers les mots et les
dessins des enfants, en français
et espagnol. Demain, à 12h30 et
13h30. Centre universitaire (Un-
ion), local 310.

Le Progressive Zionist Cau-
cus présente « *Jews With A
Difference, Gay and Lesbian
Jewry* », cet après-midi à 16h30
au centre Hillel, 3460 Stanley.

Une discussion intitulée
« *Christianity and Science* » sera
animée par les professeurs H.
Ladd (dept. de psychologie,
Concordia), J. MacNamara
(dept. de psychologie, McGill)
et M.A. Whitehead (dept. de
chimie, McGill), ce soir de 17h30
à 19h00 à l'auditorium du musée
Redpath, 859 Sherbrooke O.
Pour infos : 398-7429.

La société médicale des
femmes de McGill et Les femmes
et le droit présentent « Les
médecins : en qui peut-on avoir
confiance? », réunion-débat sur
l'abus sexuel de patient-es par
leur médecin, demain soir à
19h30 à la salle 504,
amphithéâtre Charles F. Mar-
tin, édifice médical McIntyre,
3655 Drummond.

Coordination numéro spécial: Marie-Louise Gariépy,
Sylvain Tessier, Thomas Lavier
rédaction en chef: Marie-Violaine Boucher
rédaction nouvelle: Daniel Merritt
rédaction culture: Benoît LeBlanc et Luc Grenier
mise en page: Michael Stamm, Zack Taylor

Le *McGill Daily Français* encourage la
reproduction de ses articles originaux à condition
d'en mentionner la source. (Sauf dans le cas
d'articles et illustrations dont les droits avaient
auparavant été réservés —incluant les articles de
CUP et de la PEOJ) Les opinions exprimées dans
ces pages ne reflètent pas nécessairement celles
de l'Université McGill. L'équipe du *Daily*
n'endosse pas nécessairement les produits dont
la publicité paraît dans ce journal.
Imprimé par David Martin Development Inc.
Le *Daily* est un membre fondateur de la
Canadian University Press «CUP», de la Presse
étudiante du Québec «PEQ», de Publi-Peq et de
CampusPlus. ISSN 1192-4618

Le *McGill Daily*

coordinator editor: Dan Robins
coordination nouvelles: Fiona McCaw
rédaction nouvelles: Jonathan Desbarats, Kathy Bunka
rédaction culturelle: Chloé Town, Inderbir S. Riar
coordination artistique: Zack Taylor
coordination photo: Tony Revoy

gérance: Marian Schrier, Jo-Anne Pickel
tél.: (514) 398-6790
publicité: Olga Kontozissi, Boris Shedov
tél.: (514) 398-6790
photo composition, publicité: Rob Costain

bureau de la rédaction: 3480 McTavish, suite B-03, Montréal, Québec H3A
1X9 tél.: (514) 398-6784

bureau de publicité: 3480 McTavish, suite B-17, Montréal, Québec H3A 1X9,
tél.: (514) 398-6790

no de fax du *Daily*: 398-8318

collaboration

Philippe Axelsen	Pamela Lipson
Mawly Bouchard	Adam Mizera
Nicolas Doré	Jean-François Pouliotte
Laure Neuville	Olivier Sommé
Kathleen McCaughey	Eric Girouard
Christine Archambault	Martine Lepage
Sophie Brouillet	Véra O.G. Morgado
Mia Baudry	Vannina Maestracci
Natasha Blanchet-Cohen	Christian Laurin
Amir Khanbaghi	Jean-Sébastien Roux
Anne-Marie Labbé	Joseph Monahan
Valérie Labranche	Simon Saito

**IMPÔTS
\$10**
Pour les Deux
Déclarations.
Nous ramassons les
documents près de
McGill.
**Yves Gingras,
L.L.B., M.B.A.
955-7782**

**RÉUNION
DAILY
FRANÇAIS
AUJOURD'HUI
18H00 UNION
BUILDING, B03**

Au ♥ de Montréal



RESTAURANT SHOWBAR
1106 de Maisonneuve Ouest • 845-9002
LA TAVERNE
1107 Ste-Catherine Ouest • 844-6769

Éditorial :

L'État-ciseaux

Snip snip. C'est le cri de l'État qui censure. Il est bon prince, avec sa réserve de feuilles de vigne et de carrés noirs, lui qui ne cherche qu'à nous protéger. Or cette protection, en avons-nous besoin?

L'État légitime l'emploi de la censure en évoquant le principe de protection des consommateurs et consommatrices. Si ce dernier objectif est accepté par la population, le moyen employé demeure très controversé. L'opposition à la censure comporte deux aspects. Le premier est immédiat et concerne la forme. On constate que la censure est mal appliquée et souvent déplacée. Le deuxième, plus fondamental, critique l'esprit même de la censure.

Reprenons l'objectif officiel de la censure : protéger la masse de consommation. Or quelle est la seule catégorie de la population qui soit vulnérable et ait besoin d'une attention particulière? Les enfants. La censure est donc principalement orientée vers la protection de l'enfant ou, dans un sens plus large, des mineures. D'où les règlements stricts concernant la publicité pour enfants, les tranches horaires de la télévision, le classement des films. Comment alors justifier que des livres soient bloqués à la frontière? que des pièces de théâtre soient censurées? Ces produits sont pourtant destinés à des personnes majeures!

De toute évidence, la vieille perception d'une population consommatrice divisée en êtres responsables et vulnérables est erronée. Ce critère n'est pas suffisant pour justifier censure. Il faut introduire un nouveau critère, celui-ci

fondamental : le type de consommation d'information.

Il existe deux types de consommation d'information. Le premier est actif. Acheter un disque et aller au théâtre sont deux exemples de consommation active.

Le deuxième est passif. Nous sommes tous les jours bombardés, que nous le voulions ou non, par deux mille messages publicitaires. L'individu de dix-huit ans a en moyenne passé quinze milles heures affalé devant le petit écran à gôber des messages télévisés. Cette consommation est passive, car elle ne constitue pas nécessairement un choix. Si nous pouvons tout au plus réagir après coup contre une information gratuite en détournant le regard ou en zappant, il est virtuellement impossible d'éviter que cette information parvienne jusqu'à nous, à moins bien sûr de se promener les yeux fermés ou de garder le petit écran éteint.

Notre protection passe alors forcément par la réglementation stricte de ce dernier type d'informations. Le mandat de l'État devient donc de censurer tout message qui agresse le consommateur et qui puisse traumatiser l'enfant. Dans ce cas l'emploi de la censure est légitime.

Comment alors justifier la censure dont fait objet l'information et le message artistique que l'on choisit de consommer? La consommation active! Cette censure est illogique, inefficace et dangereuse.

Illogique, car elle cherche à protéger l'individu d'un choix qu'il a fait lui-même. Il s'agit d'une question de principes : devrait-on

laisser l'État choisir à notre place? Bien sûr, il y a la question des mineur-es, soi-disant plus irresponsables, plus vulnérables. Le fait d'aller chercher activement une information, un message artistique, est un signe suffisant de maturité.

Mais cette dernière affirmation devient vaine lorsqu'on considère l'impuissance de la censure. La censure est efficace seulement lorsqu'elle parvient à cacher l'existence même d'un message. Or, que fait la censure d'objets déjà connus du public? Elle déplace la consommation du marché légal vers le marché noir. Cette considération est d'autant plus importante que les capacités de trafic de documents et de messages censurés seront sensiblement facilitées par de nouveaux apports technologiques (voir *Un Internet plutôt sale* p.4). Censurer l'accès à certains disques et certains livres auprès des jeunes, par exemple, deviendrait encore plus inutile.

Cependant la censure détient toujours un pouvoir dévastateur. Qu'elle soit appliquée pour assurer notre protection ou dans le cadre d'une répression politique, elle contribue à la mort de certaines formes d'expression. Censurer une pièce de théâtre, c'est signer son arrêt de mort. Censurer un film, ou le confiner au marché noir, c'est lui infliger des pertes financières presque insurmontables.

Comment concilier alors le principe de protection des plus jeunes avec le droit à l'accès à l'information et la liberté d'expression? Telle devrait être la préoccupation principale de l'État.

La solution réside dans une réglementation propre à chaque médium de diffusion en

fonction des caractéristiques de l'information diffusée. Lorsque l'information est consommée passivement, une censure s'impose. D'où celle dont fait l'objet la télévision, par exemple. Toute autre forme de censure est injustifiable et inacceptable.

Tout effort supplémentaire entrepris dans le sens de la censure, loin de contribuer à une protection plus grande des mineur-es, constitue un frein à toute progression dans les idées et dans l'expression artistique. En effet, la censure est appliquée par une élite morale et a la tendance naturelle de réprimer tout message alternatif provenant d'un groupe excentrique ou minoritaire. De plus, parce qu'exercée en fonction de principes moraux, elle réprime tout message qui défie ces principes.

Raisonnable lorsqu'il sert le strict intérêt de la protection des mineur-es, le coût global de la censure demeure élevé. C'est un pacte avec le diable, un dangereux compromis. La population qui concède à l'État le mandat de censurer, se met sous son joug. L'État ne censure pas que des informations, mais aussi les personnes la diffusant. Un pas en avant dans la direction de la censure provoque toujours deux pas en arrière dans le domaine des libertés fondamentales.

Thomas Lavier
Marie-Louise Gariépy
et Sylvain Tessier,
équipe de coordination du
numéro spécial,
pour l'équipe du *McGill Daily français*

La censure face aux enfants : une affaire de pois verts et de dessert

NICOLAS DORÉ

La censure chez les adultes cherche à cacher, à prohiber, par respect des valeurs communes disent certains, par puritanisme diront les autres. Pour les enfants, la censure tient à jouer un rôle formateur : un enfant est formé autant par ses expériences personnelles de vie (quoique courte) que par les directives de ses parents. Encore incertain du comportement qu'il doit adopter, l'enfant est beaucoup plus influençable que l'adulte.

Il apprend bien souvent comment réagir, quoi ressentir, quels comportements avoir, par exemple. Or, cet exemple peut aussi bien lui venir d'un être humain, un parent ou un ami, que par un être « artificiel », que ce soit un personnage de film ou un personnage de jeu.

La censure des matériels formateurs mis à la disposition des enfants est donc un problème à plusieurs facettes : on leur cache ce qui, selon le censeur, est mauvais et on ne leur donne accès qu'aux « bons » exemples. Cet exercice est effectué par toutes les couches de la chaîne formative, que ce soit la société tout entière par l'entremise des législateurs et des groupes de pression, des entreprises faisant affaire avec les enfants (ou, pour être plus exact, avec les malheureux parents de ceux-ci), ou, finalement, les parents, dernière barrière contre la décadence de leur progéniture.

La publicité visant les enfants est interdite depuis plus de dix ans au Québec pendant les

émissions qui leur sont destinées. On ne peut donc profiter des exploits des G.I. Joe ou des



MARIE-LOUISE GARIÉPY

Mario Bros pour vendre aux enfants le dernier joujou à la mode. De même, il est interdit, au Québec toujours, d'intégrer à une publicité des dessins animés visant les enfants. Cela bien sûr pour éviter de saisir ces petits coeurs par une de leurs cordes sensibles. Ces règles, qui prétendaient prévenir l'exploitation des enfants, n'ont pas pu empêcher la transformation des émissions pour enfants en séances d'indoctrination pour sectes infantiles.

De plus, on a remarqué récemment un attrait chez les radio-diffuseurs pour l'auto-censure face à divers phénomènes jugés néfastes pour les enfants, notamment. Ainsi, après des campagnes anti-violence menées par des groupes de citoyens, les radio-diffuseurs ont présenté devant le Conseil de la Radio-Télévision et des Communications un projet dont le principal effet serait

d'interdire la diffusion d'émissions contenant de la violence à des heures où des enfants peuvent regarder.

De même, tous les fabricants de jouets ont des divisions de vérification des valeurs véhiculées par les jouets qu'ils produisent. Depuis toujours, ces compagnies évitent la controverse, avec quelques exceptions : on ne veut pas voir se reproduire un fiasco comme celui qui résulta du lancement de la poupée Barbie parlante qui trouvait que « Les cours de math' sont difficiles. » Devant les levées de boucliers face à cette phrase, la compagnie Mattel a jugé préférable de retirer les poupées mal-pensantes du marché.

La plupart des jeux sont vérifiés avant d'apparaître sur le marché et ce, pour toutes les catégories de jeux. Pour certains jeux vidéos, on va jusqu'à établir des différences entre les versions japonaises et internationales; on modifie les personnages et les interactions possibles du joueur avec ces derniers. De même, le vocabulaire de Barbie avait déjà été grandement épuré avant même le lancement.

Le censeur précédant immédiatement l'enfant demeure, bien sûr, la famille de celui-ci. C'est elle qui, par les limites qu'elle pose à l'utilisation de certains jeux, par les règles qu'elle établit, limite en définitive l'accès de l'enfant aux jeux et émissions qui le visent. La famille peut donc encore influencer l'apprentissage de l'enfant, chercher à lui inculquer les valeurs qu'elle juge valables. Malgré les efforts de la famille, bien souvent, ces valeurs ne sont pas partagées par tous les parents des amis de son enfant. Par contre,

interdire à l'enfant de fréquenter ces amis serait tout aussi dommageable pour lui que ce à quoi il serait exposé chez ceux-ci.

La censure envers les enfants joue donc toujours sur deux tableaux : l'imaginaire et la soif d'inattendu des enfants d'une part et la volonté de contrôler ce à quoi ils sont exposés d'autre part. Si on permettait aux enfants de voir tout ce qui les intéresse, ils choqueraient leurs parents. D'un autre côté, si on ne leur donne accès qu'à ce qui est bon pour eux, ils y perdent l'intérêt.



MARIE-LOUISE GARIÉPY

L'innocence infantile amène une dépendance envers la famille comme une méconnaissance des règles de vie commune : c'est l'enfant en chacun de nous qui rit du malheur d'autrui. La formation d'un enfant, l'apprentissage de ces règles, exige autant de conviction que de coercition, d'exemples que de punitions.

Un Internet plutôt sale

MARIE-LOUISE GARIÉPY

« **L**E MONDE est divisé en deux : ceux qui ne savent rien du réseau et ceux qui ne peuvent pas s'en passer. »

— message laissé sur les net news du réseau Internet, le réseau international d'informatique..

Un réseau informatique international est en train d'unifier le monde en éliminant les distances et rendra la censure pratiquement impossible. Déjà certaines personnes se servent de ce réseau pour échanger du matériel illicite.

Qu'est-ce que le réseau Internet? Il s'agit du réseau informatique international existant depuis 1985. Il est entre autres comparable au téléphone car il relie ensemble les différents groupes abonnés, en général des universités et des organismes gouvernementaux. Par exemple, un informaticien de McGill peut envoyer un message de son ordinateur à une informaticienne d'Australie. Plus qu'un simple téléphone, le réseau donne aussi accès à plusieurs documents, multiples recherches scientifiques, etc.

De plus, il existe dans le réseau un système, nommé *Net News*, où n'importe qui peut déposer n'importe quel message. C'est dans ce système que l'on peut retrouver des images et des textes sexuellement très explicites. « Il y a certainement des images sur le réseau que certaines personnes considèrent choquantes, mais qu'il s'agisse de pornographie ou non, ça, c'est une question légale », explique Allen Greenberg, directeur de l'informatique et des télécommunications à McGill. Le phénomène étant peu connu, il n'existe pas de législation concernant ce genre de diffusion obscène. « La loi canadienne stipule que la pornographie concerne le matériel imprimé et l'information sur un ordinateur n'entre pas dans cette catégorie », explique M. Greenberg.

Un étudiant qui ferait le commerce d'images provenant du réseau serait passible d'amende, mais le fait d'être assis-e devant l'écran de son ordinateur et de regarder certaines images ne constitue pas une offense criminelle. Donc, tous les étudiants en informatique de McGill peuvent avoir accès à des images allant d'un érotisme doux à des actes de bestialités. « La politique de McGill est que nous ne censurons rien », nous dit M. Greenberg.

Néanmoins, de telles images ne circulent pas librement partout sur le réseau. « Ce genre de matériel doit être volontairement recherché sur le réseau. En général, les gens qui sont offensés par ces choses ne les demandent pas et il n'y a pas de problèmes », explique M. Greenberg. L'avenir pourrait



Ceci est disponible sur le réseau: dégoûtant mais bien réel.



toutefois s'avérer plus problématique. « Les problèmes reliés au réseau sont assez restreints parce que la population générale n'a pas accès au réseau », soutient Sébastien Lavier, étudiant à la maîtrise en informatique.

Depuis 1985, le réseau double d'année en année. Aujourd'hui, il compte environ un million d'abonnés, chaque abonné desservant environ 15 personnes. Sébastien Lavier prévoit que d'ici l'an 2000, le réseau sera accessible à la majorité des gens. De plus, ce réseau de l'avenir regrouperait dans un même ensemble télévision, télécopieur et téléphone.

Avec un tel système, la censure exercée aux douanes disparaîtrait. Cette absence de contrôle sur l'information qui entre et sort du

pays est aujourd'hui restreinte aux universitaires et aux autres personnes qui utilisent le réseau. Pourquoi cette impossibilité de contrôler ce matériel? « À partir du moment où l'information au sens large du terme, c'est-à-dire livres, images et films, est numérisée donc virtuelle, c'est de la poussière », explique Sébastien Lavier. Le trafic de matériel pornographique serait donc grandement facilité. La seule façon qu'aurait un gouvernement de contrôler ce qui entre dans son pays par le réseau, serait carrément de couper toutes les entrées, tous les liens avec le réseau. Il n'existe aucun moyen d'intercepter une séquence numérique et d'en saisir le sens.

Que le système s'étende bientôt à la société en général n'est pas une hypothèse soutenue par toute la

communauté scientifique. Bien que la technologie existe, les problèmes économiques et politiques qu'engendreraient l'installation d'un tel système pourraient retarder considérablement le jour où l'Australie et le Canada seront à 5 minutes de fils optiques. « Si vous me demandez une opinion à savoir quand tout le monde aura un ordinateur à la maison, utilisé sur une base régulière pour communiquer avec d'autres, je dirai : pas avant un bon bout de temps », maintient M. Greenberg.

Donc tant que les personnes utilisant le réseau demeurent dans la communauté informatique (et tant qu'il n'y a pas d'études démontrant une hausse de violence sexuelle de la part des membres de cette communauté), il est peu probable qu'un débat ait lieu en ce

qui concerne le matériel circulant sur le réseau, à moins que le principal investisseur s'en mêle... « La grande crainte sur le réseau, c'est que comme le Sénat américain finance le réseau via la National Science Foundation, si le mot sort qu'il y a des images cochonnes qui circulent sur le réseau, ça peut très facilement devenir un prétexte pour détruire certains projets. C'est quand même du gros budget éducationnel qui s'en va dans le réseau », souligne Sébastien Lavier.

On dit qu'on ne peut arrêter le progrès, on verra si on peut arrêter le réseau. Pour l'instant informaticiens et informaticiennes jouissent du privilège d'avoir accès en toute légalité à du matériel controversé, comme le démontre cette illustration.

Commentaire

La Loi 101 et ses cent-une interprétations

MIA BAUDRY

« Nous devons voir l'anglais sur les affiches », déclara Robert Keaton, le président d'Alliance Québec lors d'une entrevue dans la *Gazette* du 9 Mars dernier.

Il s'agit là d'un regain de vie du débat sur la loi 101. Depuis son instauration en 1977, deux des articles de cette loi font l'objet de revendications de la part de la communauté anglophone.

C'est l'article 58 de cette loi, stipulant que l'affichage public et la publicité commerciale se font uniquement en français, qui a suscité la plus vaste controverse.

Il est dit que la loi brime les droits fondamentaux de la communauté anglophone et qu'elle est une forme de censure puisqu'elle leur interdit d'afficher légalement dans leur langue. La loi 178, appliquée en 1988, est une modification qui cherche justement à régler certains points critiqués de la loi 101.

La loi 178 permet aux

commerçants d'afficher à la fois en français et en anglais, mais uniquement à l'intérieur de leurs établissements. De plus, l'affichage en français doit figurer de façon nettement prédominante. Les anglophones ont donc maintenant le droit d'afficher dans leur langue mais beaucoup de conditions s'imposent et on se demande si de véritables changements ont été effectués.

Pour faire passer la loi, le gouvernement provincial invoqua en 1988 la clause dérogatoire (section 33) de la Charte canadienne des droits et libertés, section qui permet aux gouvernements provinciaux d'outrepasser certaines décisions du gouvernement fédéral. Cette clause a une durée de cinq ans et c'est donc cette année qu'on devra décider de l'avenir de la loi 178.

C'est pour cela que certains organismes anglophones comme Alliance Québec et le parti Égalité essaient dès aujourd'hui de faire passer leurs avis sur la légitimité des lois québécoises sur l'affichage. Le nouveau leader du parti Égalité,

Keith Henderson affirma le 10 mars dernier dans la *Gazette* que certains aspects de la loi 101 sont punitifs et coercitifs. « Une francisation trop enthousiaste ne devrait pas interdire à des institutions ou municipalités le droit d'offrir des services en Anglais », ajoutait-il.

Évidemment, en situant la loi 101 dans le contexte anglophone, elle peut être vue comme une attaque aux droits des communautés anglophones et comme une forme de censure puisqu'elle ne leur permet pas de s'exprimer ou d'afficher dans la langue de leur choix. Cependant, anglophone ou pas, il faut situer la loi 101 dans tous ses contextes sans oublier qu'au Canada les francophones sont minoritaires, mais qu'au Québec les rôles s'inversent.

Rappelons que la loi 101 a pour objectif essentiel et légitime d'affirmer le droit pour tous les Québécois et les Québécoises de travailler en français, de communiquer en français et d'être servi-es en français. Son but n'est

pas de proscrire l'anglais du Québec. D'ailleurs, la communauté anglophone continue de jouir de ses institutions scolaires, universitaires et socio-culturelles comme nulle part ailleurs au Canada.

Selon Monsieur Larousse, « la censure est l'interdiction de toute ou d'une partie d'une communication quelconque ». Bien que la loi 101 n'interdit pas aux anglophones de communiquer, il est certain que, lorsqu'il s'agit d'affichage, ce sont les libertés des anglophones qui sont censurées.

Afin d'assurer le développement du français au Québec, la législation linguistique est indispensable et doit conserver sa pertinence. Aussi, la loi 178 devrait être modifiée afin de permettre l'affichage anglophone jumelé avec un affichage francophone prédominant.

Je ne prétends pas avoir la science infuse mais je doute que les législations linguistiques dans le monde acceptent que la langue de la minorité soit mise sur le même pied que celle de la majorité.



Jean Drapeau

«Quand ça bouge, c'est indécent...»

SYLVAIN TESSIER

EN SOIXANTE-SEPT, tout était beau, c'était l'année de l'amour, c'était l'année de l'Expo... mais aussi celle de la censure. Le maire Drapeau et ses acolytes de l'escouade des mœurs s'étaient donné comme mandat de prévenir la métropole contre toute indécence et obscénité...

Le 25 septembre 1967, la force constabulaire avait procédé à l'arrestation des neuf artistes de la pièce *Équation pour un homme seul*. Cette pièce était présentée au théâtre du Pavillon de la jeunesse de l'Expo. La raison de ces arrestations est la suivante : lors du neuvième tableau de la pièce, intitulé *Érotomanies absurdes*, des sons, des gémissements et des murmures rappelant les jeux de l'amour se faisaient entendre par les haut-parleurs. Les neuf comédiens et comédiennes en ont été quittes pour une amende de vingt-cinq dollars chacun.

Par la suite, quelques mois plus tard, la troupe de danse *Les Ballets Africains de la République de Guinée* - qui était très populaire en Europe et en Amérique - subissait le même sort. Il s'agissait d'un spectacle dans lequel les danseuses avaient les seins nus et en conséquence, toute la troupe a été arrêtée.

Ces arrestations avaient provoqué un tollé général puisque, selon l'avis de l'auditoire qui avait assisté à ce ballet, il n'était aucunement question d'indécence. Tout n'était qu'artistique. D'ailleurs, la cour municipale a rendu son jugement en janvier de l'année suivante et a démontré que les définitions d'obscénité et d'indécence inscrites dans le Code criminel ne s'appliquent pas aux danseuses aux seins nus.

Ce ne fut pas la seule fois que les autorités judiciaires eurent à rendre un verdict sur le bien-fondé des accu-

sations relatives à l'indécence publique.

En 1960, la cour des sessions de la paix a jugé bon de retirer du marché toutes les éditions *non-épurgées* du bouquin *Lady Chatterley's Lover*, encore une fois pour cause d'indécence. Des libraires ont dû aller en appel à la Cour suprême du Canada pour contester cette saisie. Ils ont insisté sur les qualités littéraires de ce livre en assurant qu'il ne contenait rien d'obscène. Le jugement rendu a été serré car cinq juges contre quatre ont appuyé l'argumentation des libraires.

Durant la même période, avait lieu à Montréal la présentation en salle du film *Hiroshima mon amour*. Cette version avait été abrégée de quatorze minutes par rapport à sa version intégrale qui soit dit en passant avait été présentée au Festival International des Films quelques mois auparavant.

Mais le comble du ridicule avait été atteint le 12 juillet 1968. L'escouade de la moralité avait décidé de saisir, dans deux salles montréalaises les copies anglaises et françaises du long métrage *I, a woman*, le premier jour de sa présentation en français. Selon les dires des agents, le film renfermait des scènes trop subjectives, donc trop indécentes. Le hic, c'est que le film était présenté en salle depuis déjà cinq mois dans sa version originale anglaise...

Finalement, « Montréal, ville fermée » a pu perdre sa réputation puritaine en ayant mûri au cours des dernières années. On peut citer comme exemple l'affichage érotique qui est autorisé à l'extérieur des établissements. De plus, la cour municipale a récemment aboli la loi qui interdisait aux danseuses nues de placoter avec les clients.

Il reste maintenant à savoir jusqu'où ira cette maturation.

Les mots me manquent...

MARTINE LEPAGE

JE SUIS une « personne ayant des choses à dire », mais étant en même temps une « personne ayant des heures de sommeil insuffisantes », « une personne ayant des échéances académiques importantes » et une « personne ayant des difficultés d'adaptation au nouveau vocabulaire recommandé », vous risquez, vous, de devenir une « personne ayant des difficultés de compréhension » ainsi qu'une « personne ayant des frustrations ».

Le gouvernement fédéral a publié récemment un *guide terminologique concernant les personnes ayant une déficience*. C'est plein de petites trouvailles, de surprises... et de déficiences au niveau du style. (Que voulez-vous, ça m'a marquée qu'on rature tous les verbes avoir dans mes travaux de français.)

Je suis d'accord pour qu'on fasse la guerre aux stéréotypes dégradants

et à la terminologie péjorative. Mais je crois qu'il est aussi important de lutter contre les « personnes ayant une perception déformée des handicaps ».

Enfin, c'est personnel, mais j'aime encore mieux qu'on me qualifie de lunatique que de « personne ayant des problèmes de santé mentale ». Tout comme il me semble qu'il vaut mieux être aveugle et ne rien voir que d'avoir une déficience ». Et encore, ça m'agace qu'au lieu de parler des *crétins* qui nous gouvernent, qu'on doive référer à des « personnes ayant une déficience intellectuelle ». On déresponsabilise les imbéciles de leur incompétence.

La petite fille a une vulve, le petit garçon, un pénis (exit les nounes et les zizis); on dit les choses comme elles s'appellent et ça se comprend. De toute façon, le gouvernement a supprimé le droit humain d'avoir une « attaque ». On peut être une noire, un témoin de Jéhovah, un toxicomane ou une homosexuelle

(d'accord, peut-être pas un témoin de Jéhovah). Mais un sourd? Jamais!

C'est de la fausse pudeur tout ça. On jette un voile prude sur une réalité qui n'a rien d'obscène et dont on n'a pas à avoir honte. C'est de la brassière de vieille fille.

Ceci est un « article ayant un message à communiquer » : que les « personnes ayant une déficience ou une limitation fonctionnelle » deviennent des « personnes ayant droit au même statut que les « personnes n'ayant aucune déficience ou limitation fonctionnelle ». Que ces mêmes « personnes ayant une déficience (etc. etc.) » ne soient plus des « personnes ayant une appellation et une couverture marginalisante » mais qu'elles soient considérées comme des personnes ayant tout simplement une caractéristique différente, en rien choquante.

Qu'on nous redonne le droit d'être schizophrène, aveugle ou épileptique.

Le petit guide du PiCi

ADAM MIZERA

FAITES attention! Aujourd'hui, vous ne pouvez ni dire, ni écrire un mot sans être soumis à la fameuse grille de la rectitude politique. Dans tous les aspects de la vie, dans toutes les situations imaginables, cette grille affecte tout le monde.

Avec cette tendance à s'exprimer de façon à ce que les sentiments d'aucune personne ne soient blessés, toutes les expressions que nous avons utilisées sans problème auparavant sont maintenant inacceptables. On est rendu à un point où même *Le Petit Robert* songe à s'appeler Robert Ayant Un Problème d'Hormones Qui a Affecté Sa Croissance.

Essayons de voir différents exemples de l'effet de notre grille. Ici, à McGill, les étudiant-es qui ont de faibles moyennes ne sont pas appelés « paresseux-ses » ou « carrés » (ne référant pas au fait qu'ils et elles fréquentent une université anglaise (oups! anglophone) mais au fait que, si l'on multiplie la moyenne de ces gens sur quatre par ce même chiffre, on obtient un chiffre plus petit), mais on qualifie plutôt leur situation de « probation », ce qui serait l'équivalent d'une « mise en liberté conditionnelle ».

A un autre extrême, les industries poussant pour le développement de l'énergie nucléaire ont trouvé un nouveau langage pour éviter les colères des gens qui ne connaissent rien à la science. Des possibilités d'accidents à une centrale de fission nucléaire incluent une explosion due au contact brusque d'une partie très chaude du réacteur avec un liquide froid ou

une explosion due à une très grande présence d'hydrogène ayant été allumé : à des conférences où on discute de ces problèmes, on parle plutôt d'« interaction combustible-liquide de refroidissement » et de la « question de l'hydrogène ».

Les jeunes sont déjà affectés par la grille de la rectitude politique. La grille affecte aussi les images que ces derniers-ères voient. Les dessins animés de Bugs Bunny aux États-Unis ont été corrigés : la plupart des segments où des personnages se font tirer dessus ont été enlevés et il en résulte des situations où Daffy Duck a l'air normal un instant et où, juste après, il a perdu toutes les plumes de sa tête qui est maintenant toute brûlée. En est-on rendu au point où les enfants vont croire que les animaux souffrent souvent d'une combustion spontanée de la tête? Et j'évite de parler des contes d'Andersen qui, dans leur version originelle, finissaient mal et qui, aux États-Unis, finissent aujourd'hui très bien...

Finalement, pour voir les bénéfices de la rectitude politique, voici un texte « politiquement incorrect » suivi de sa version corrigée :

Je suis arrivé à l'entrée de l'hôpital, un gardien était là : il était Noir, vieux et chauve. Je lui ai demandé le chemin du coin où on pouvait visiter les patients. Juste avant de le quitter, je lui ai raconté la blague du Newfie, de l'aveugle et du sourd. « T'es fou! » m'a-t-il dit après la blague.

En marchant dans les couloirs, je voyais tous ces malades et handicapés. Il y avait toutes sortes de cas : des infirmes, des personnes diminuées physiquement, des invalides. Aussi, plusieurs itinérants marchaient dans le couloir, pour échapper au froid de

la nuit, dehors. Enfin, pour une fois, j'étais heureux de me sentir normal.

VERSION POLITIQUEMENT CORRECTE

Je suis arrivé à l'entrée de l'hôpital, un gardien était là : il était Afro-canadien, du troisième âge et handicapé capillaire. Je lui ai demandé le chemin du coin où on pouvait visiter les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Juste avant de le quitter, je lui ai raconté la blague du citoyen de Terre-Neuve, de la personne ayant une déficience visuelle et de la personne ayant une déficience auditive. « T'as un problème de santé mentale! » m'a-t-il dit après cette attaque sur certains groupes minoritaires de la population.

En marchant dans le couloir, je voyais tous ces malades non handicapés et toutes ces personnes ayant des déficiences fonctionnelles. En effet, il y avait toutes sortes de personnes ayant des limitations fonctionnelles : des personnes ayant des déficiences physiques, des personnes ayant une mobilité réduite, des personnes ayant des incapacités fonctionnelles. Aussi, plusieurs personnes immobilièrement désavantagées marchaient dans le couloir, pour échapper au froid de la nuit, dehors. Enfin, pour une fois, j'étais heureux de me sentir comme une personne n'ayant pas de limitation fonctionnelle.

Comme vous pouvez le voir, la grille de la rectitude politique est très utile pour s'exprimer avec un vocabulaire qui perd son sens fonctionnel : soyons « politiquement incorrects » et disons que la grille nous fait parler pour ne rien dire et obscurcit la réalité qu'elle pense mieux communiquer.

Le Togo trois fois censuré

VALÉRY LABRANCHE

Le Togo est un de ces pays d'Afrique où la dictature brime la liberté. La censure fait partie de la vie de tous les jours. Raymond Foley, étudiant à la maîtrise à l'UQAM, ici depuis six mois seulement, a encore des souvenirs bien frais de la censure dans son pays.

« La censure au Togo existe à trois niveaux, affirme R. Foley. Le premier concerne la censure officielle, c'est-à-dire tout ce qui touche les médias de masse, le cinéma ou les livres. » Un organe de censure existe au sein du Ministère de la sécurité intérieure et tous les documents qu'ils soient sont examinés. Les membres de cet organe lisent tout et ce qui pourrait venir à l'encontre de la position officielle du gouvernement est enlevé.

« La censure officielle va jusqu'à s'ingérer dans l'intimité des gens » affirme-t-il. La tragique anecdote d'un petit garçon de huit ans démontre bien cela. Le jeune écrit à son père son désir d'étudier en France, car au Togo il en est incapable pour des raisons politiques. Le garçon poste la lettre qui, peu de temps après, est ouverte par des membres de l'establishment. Le petit garçon est recherché, trouvé, incarcéré et battu. Ce n'est qu'au bout de quatre ans, grâce aux efforts de groupes de solidarité internationale, que l'enfant est libéré.

La censure de fait est une autre forme bien présente de censure. Celle-ci concerne tout l'environnement socio-politique où les revendications appelant au changement sont largement réprimées. Les intellectuels sont à cet égard particulièrement atteints. « Un excellent professeur enseignant à mon université s'est vu démis de ses fonctions parce qu'il a osé dire le montant de la dette nationale » dit l'étudiant africain. « Nous avons fondé un parti politique avec ce professeur; parti qui a eu une courte vie car le gouvernement a passé un communiqué qui l'a rendu temporairement illégal. »

L'information sous contrôle étatique n'empêche pas la population togolaise d'être indirectement critique face à elle. Par exemple, les journaux officiels, bien que seulement l'équivalent de 0,25\$ par copie, ne se vendent pas, tandis que les journaux d'opposition, quand ils ont commencé à paraître, étaient 1,00\$ et se vendaient très bien. Aujourd'hui ils sont inexistantes pour cause de grève.

La troisième forme de censure est l'auto-censure. Celle-ci est largement dictée par la peur d'être interné et violenté. Alors, on se retient de dire certaines choses qui pourraient paraître menaçantes aux yeux de l'État.

Maïs tandis que plusieurs s'auto-

censurent, d'autres résistent : « Le gouvernement, voulant attirer le capital étranger, accueille les touristes à bras ouverts et leur donne le droit, par exemple, d'apporter des journaux du monde entier. Si l'étranger a la confiance d'un Togolais militant, ce dernier peut photocopier le journal et le distribuer; ce qui est évidemment hautement illégal. » nous dit Raymond Foley.

Une autre façon de véhiculer de l'information non-autorisée par l'État consiste à utiliser des tracts qu'on laisse voler au vent. Cette façon permet de conserver l'anonymat des auteurs. Cette pratique est particulièrement courante sur l'unique campus universitaire du Togo. Un autre moyen fréquemment utilisé est l'écoute de radios à ondes courtes sur lesquels on peut capter, par exemple, la Voix d'Amérique et Radio France internationale.

La censure au Togo n'arrive pas à affaiblir la conscience du peuple, en particulier celle de la population étudiante. « Même si le gouvernement ne fait aucunement mention du chômage, c'est évident que l'étudiant sortant de l'université ou du collège s'apercevra qu'il n'y a pas d'emplois pour lui. Moi, je connais quelqu'un qui est au chômage depuis quinze ans. Bien entendu, on se rebelle, et la plupart du temps, on le fait au prix de notre sang et de notre vie! » se révolte Raymond Foley.

Analyse

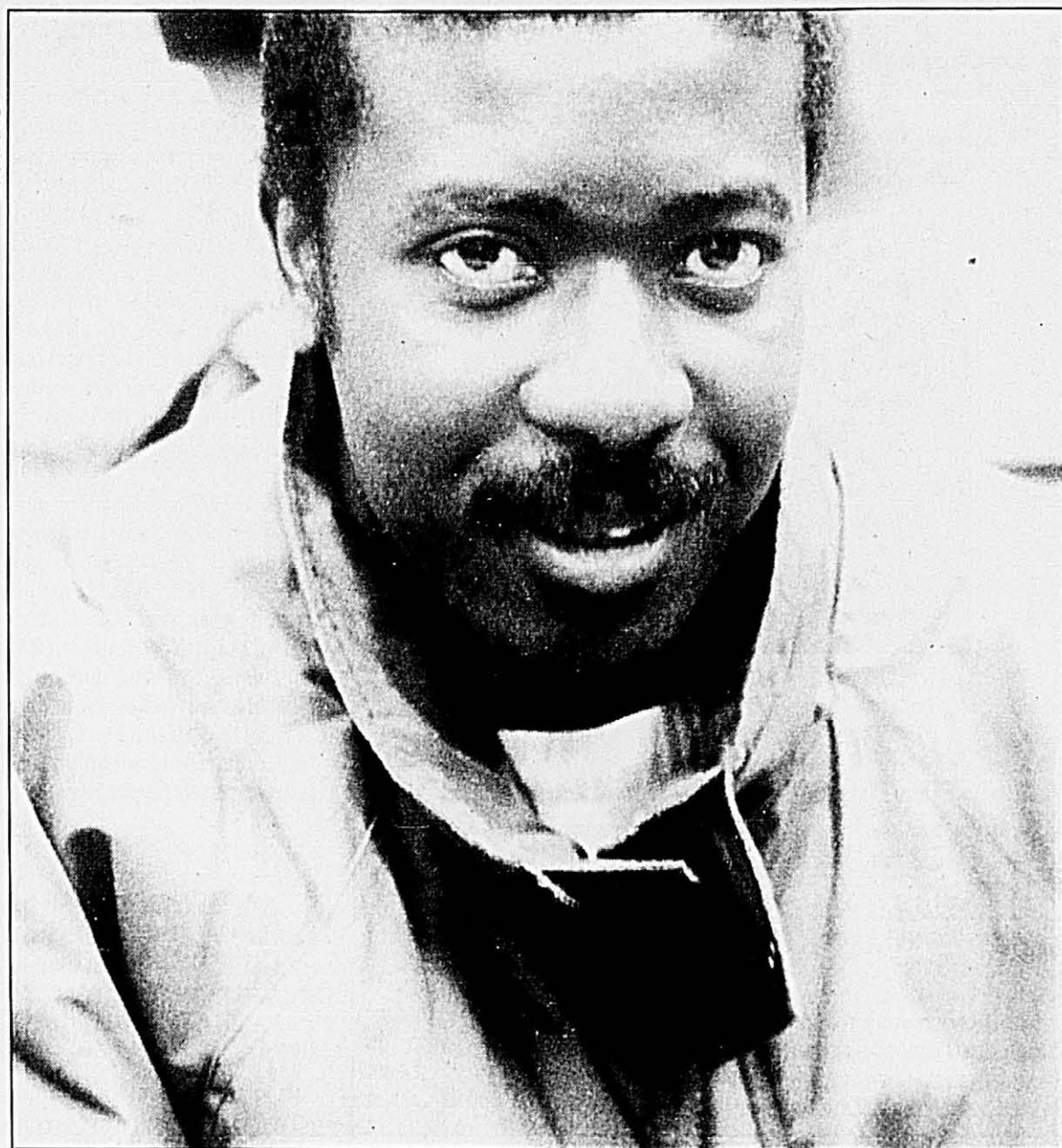
La censure et l'écroulement du régime communiste en URSS

JEAN-FRANÇOIS POULIOTTE

CET ARTICLE est le fruit d'une discussion avec le professeur V.J. Boss du département d'histoire de l'Université McGill.

Un journal étudiant, indépendant, contrôlé entièrement par des étudiants, en URSS? C'était impensable il n'y a que trois ou quatre ans. Mais depuis l'abolition de la censure dans l'ancienne Union soviétique en 1989, les Russes produisent une telle variété de journaux que leur presse est maintenant comparable à celle des États-Unis. La censure est donc un sujet d'importance capitale dans l'histoire de la Russie et de l'Union Soviétique.

Elle fut imposée dès le début de la révolution russe en 1917. En 1928, Joseph Vissarionovitch Staline mit en place un système très élaboré pour l'assurer, et ce à tous les niveaux de la société : dans les médias, l'armée, l'administration, les universités, au travail et même à la maison. Les œuvres littéraires furent, pour leur part, soumises à de sévères restrictions par la « Glavlit ». Cette organisation avait à son service un



Raymond Foley, étudiant togolais

agent très efficace, la NKVD, mieux connue sous son dernier acronyme, le KGB. On opéra une nationalisation et une monopolisation de toutes les imprimeries. Seuls les journaux qui exprimaient la volonté du Parti communiste avaient le droit de publier.

En 1985, un nouveau secrétaire général fut élu au Parti. Mikhail Sergeyevich Gorbatchev entreprit rapidement un important programme de réformes qui allait affecter toute l'Union soviétique. Ce programme de « Glasnost-Perestroïka » avait pour but de rendre le gouvernement soviétique beaucoup plus transparent et de réformer une économie plutôt inefficace.

Ces propositions encouragèrent grandement la remise en question du système soviétique. Les intellectuels russes demeuraient toutefois dans l'impossibilité de se prononcer, car la Glavlit et le KGB existaient encore. La peur imposait un silence et une soumission complète.

Faisant face à une opposition conservatrice assez forte au sein du Parti, M. Gorbatchev décida d'utiliser l'intelligentsia, prête à supporter ses réformes progressistes, à son profit. Il dut donc à la fois convaincre la faction pure et dure du Parti que ce

dernier demeurait communiste, et se rallier l'intelligentsia. Exploité réussi, car il siégea miraculeusement jusqu'à la veille du coup d'état raté, le 18 août 1991.

En juin 1986, lors d'un congrès de l'Union des auteurs, la Glavlit et le système de censure furent vivement critiqués. Pour la première fois depuis 1920, grâce à la glasnost, certains communistes donnèrent publiquement leur appui, lors d'une conférence du Parti en 1988, à l'idée de la liberté de presse.

La participation de l'intelligentsia au processus de la Perestroïka ne peut être niée. M. Gorbatchev indiqua lors d'une entrevue avec le magazine Time en 1990, que « ... la Perestroïka et les nouvelles idées sont inséparables. » En pratique, les membres de l'intelligentsia dépassèrent rapidement Gorbatchev au niveau des réformes exécutées. La modernisation et la démocratisation de l'Union soviétique se firent beaucoup trop rapidement. Gorbatchev perdit donc le contrôle de la presse, qui le critiquait autant qu'elle le supportait.

Avec cette émergence de la liberté d'expression, deux forces mobilisantes très puissantes s'éveillèrent : une haine gigantesque contre les goulags et la collectivisation, et

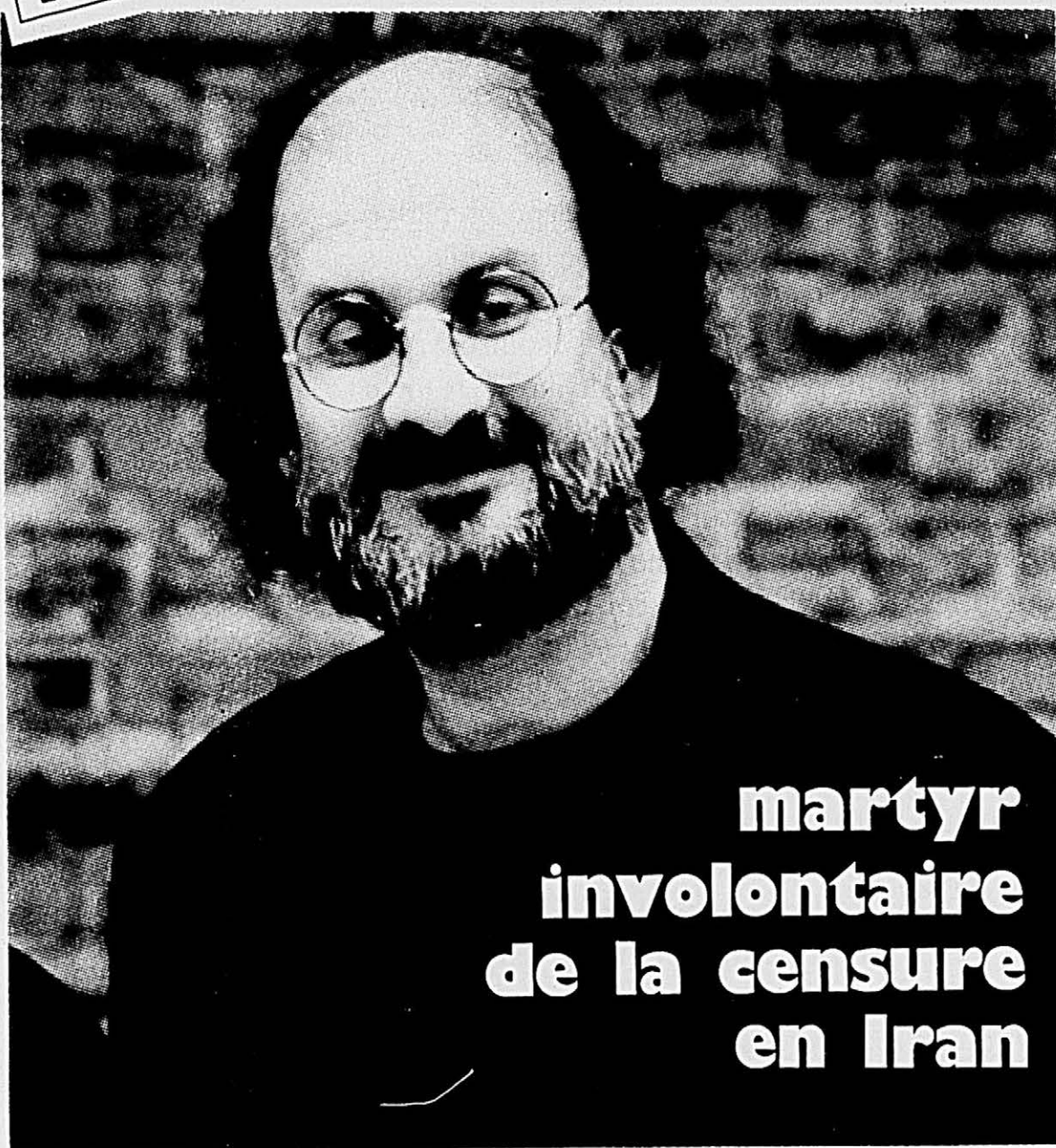
une explosion du nationalisme. Moscou et Gorbatchev étant associés aux atrocités du Parti communiste, les forces nationalistes et démocratiques se rallièrent aux constataires pour participer à l'écroulement de l'Union soviétique.

De nos jours en Russie, il n'y a pas de censure au niveau fédéral, ce qui reflète la réalité pluraliste du pays. La censure subsiste toutefois au niveau régional, où les anciennes apparatchiks exercent encore leur domination. Par contre, on note une reconnaissance universelle du droit à la liberté d'expression. Le KGB ne peut plus utiliser ses vieilles pratiques. La peur de s'exprimer existe encore, surtout chez les gens plus âgés; peut-être une génération entière devra-t-elle passer avant qu'elle ne disparaisse complètement.

Le futur de la liberté d'expression en Russie n'est certainement pas garanti. La stabilité politique n'est pas encore établie et la menace d'une reprise du pouvoir communiste est constante, comme en témoigne l'exemple récent de la Lituanie. Le destin de la censure demeure donc un mystère, même si les Russes tirent le plus d'avantages possibles de leur droit révolutionnaire à la liberté d'expression.

ANALYSE

Salman Rushdie



**martyr
involontaire
de la censure
en Iran**

Salman Rushdie, l'auteur des *Versets sataniques*

OLIVIER SOMMÉ

LE MOIS dernier, à la surprise générale, la condamnation à mort de Salman Rushdie était spectaculairement confirmée par les instances religieuses d'Iran...

Cinq ans après la première condamnation de l'écrivain anglais, l'Ayatollah Ruhollah Khomeini, successeur de l'Ayatollah Khomeini, allait même jusqu'à exiger des anglais qu'ils lui remettent l'auteur des *Versets sataniques*. Pourtant, après la mort de Khomeini, le monde occidental avait espéré un allègement de la censure dans l'Islam. Cet espoir se fondait avant tout sur la présence du modéré Hashemi Rafsanjani, devenu avec la fin du Khomeinisme le véritable chef de l'Iran. Mais c'était sous-estimer la puissance des intégristes qui continuent bel et bien de contrôler le pays.

LA RÉACTION DE LA COMMUNAUTÉ IRANIENNE DE MCGILL

Arman, président de l'association iranienne des étudiants de McGill (MISA), n'est pas surpris par cette nouvelle condamnation. Selon lui, les responsables religieux du pays ne font que « poursuivre la même politique ». Comme il l'explique, « les instances religieuses en Iran considèrent le livre de Salman Rushdie, *Les versets sataniques*, comme une atteinte à la religion

islamique. Il lui semble donc normal que ce livre soit censuré dans la mesure où il porte atteinte à la population iranienne qui est, comme chacun le sait, très religieuse. Pourtant, Arman comprend difficilement la condamnation prononcée contre le citoyen britannique : « La religion ne leur donne pas le droit d'exécuter quelqu'un. »

Bien sûr, le président de la MISA insiste sur le fait que dans ce genre de débat, « chaque membre de la communauté iranienne possède sa propre opinion sur cette affaire ». En effet, il existe deux populations étudiantes iraniennes distinctes à McGill. La première est composée de ceux et celles qui sont envoyés par le gouvernement et reçoivent une bourse de celui-ci. La seconde représente la population immigrante d'Iran qui est à la fois canadienne et iranienne. On comprend aisément que leur point de vue ne peut être le même face à cette situation.

LES RAISONS DE CETTE CENSURE

Arman nous explique que, selon lui, l'Iran est devenu un pays beaucoup plus libre ces dernières années. En effet, quinze ans après la révolution islamique qui avait renversé le Shah, le pays est maintenant relativement stable. Aussi, le gouvernement laisse plus de liberté dans la société. Mais alors, pourquoi recondamner Salman Rushdie dans ce contexte? Plusieurs explications sont possibles.

La première qui vient à l'esprit est de considérer que l'Iran ne veut que déifier la Grande-Bretagne. Bien sûr, il ne s'agit là que d'une motivation secondaire. Pour comprendre la véritable raison, il faut analyser la situation politique sur place : les deux factions rivales de la politique iranienne (modérée et intégriste) s'affrontent plus que jamais en ce moment. Alors que la tendance dans la société est à l'ouverture, les ultra religieux tentent, par le biais de cette condamnation, de rappeler avec force que le Khomeinisme reste la référence dans la politique iranienne. Ainsi, Salman Rushdie est le bouc-émissaire malheureux d'un affrontement entre les différents mouvements religieux qui existent en Iran et dans le reste du monde musulman. Les intégristes d'Iran veulent donc rester à la tête de l'Islam, et la censure est un des moyens qui leur est offert pour imposer leur parole face à l'Occident et aux pays musulmans et arabes.

Pourtant, pour rassurer l'Europe et les États-Unis, certains responsables iraniens ont déclaré qu'une *fatwa* ne pouvait être abolie que par l'Imam qui l'avait prononcée. Khomeini étant mort, cette nouvelle condamnation ne changeait donc en rien la position iranienne et son ouverture sur l'Occident. Néanmoins, Salman Rushdie reste bien condamné à mort et sa vie clandestine semble loin d'être terminée.

Aux États-Unis ce sont les parents qui censurent les films

JOSEPH MONAHAN

DANS L'INDUSTRIE américaine une mauvaise classification peut empêcher ou même annuler la circulation d'un film sur le marché. Et c'est un comité de parents américains qui juge et classe presque tous les films mis en vente aux États-Unis.

Pour être membre de ce puissant comité, « Il n'y a pas de qualifications spéciales, sauf qu'il faut être parent, et il faut avoir la capacité de se placer dans le rôle d'un parent américain typique », dit Charlene Schultz, le porte-parole de la Motion Picture Association of America (MPAA). De plus les membres du Comité reçoivent un salaire et travaillent à temps plein.

Le Comité, sous la surveillance de l'administration de la MPAA, doit classer chaque film selon cinq classifications possibles — G, PG, PG-13, R, et RC-17. Les G, PG, et PG-13 sont des films non offensants pour les jeunes enfants d'après les parents, selon le guide de classement de la MPAA. Les PG et PG-13

peuvent pourtant contenir quelques scènes dites « déconseillées aux enfants ».

Rest une classification qui a subi beaucoup de changements depuis sa création en 1968. Effectivement, en 1969, un film classé «R» avait moins de scènes érotiques et violentes que celui classé R aujourd'hui. Pourtant, la définition n'a jamais changé : il faut avoir 17 ans ou être accompagné par un parent pour assister à la projection du film à cause de la matière jugée offensante.

« Les membres du comité sont des gens de leur temps — ils font des jugements et des classifications selon les mœurs de leur temps », dit Schultz.

La classification la plus connue était celle de «X». Mais en 1990 la MPAA l'a renommé «NC-17» (personnes âgées de moins de 17 ans non admises).

« On a donné à la classification X pendant des années, un sens péjorativement dévergondé. La MPAA n'a jamais sous-entendu cette mauvaise connotation de la cote X lorsque le système fut créé. Donc, on a changé le nom, c'est

tout », dit Schultz. Quoi qu'il en soit, «X» ou «NC-17», l'étiquette reste la même pour au public — un film suspect destiné aux cinémas de pornographie.

Si un film reçoit la classification «NC-17», le National Association of Theater Owners (NATO) ne le laisse généralement pas circuler dans ses cinémas, soit dans 85% des cinémas américains. Une telle étiquette est le véritable anathème du cinéma américain.

« Le NC-17 s'applique aux films qui contiennent soit trop de violence, soit trop d'érotisme, des scènes immorales, ou des scènes où l'on utilise des drogues », dit Schultz.

Le guide de classement de MPAA souligne qu'il est pourtant possible pour des metteurs en scène, des producteurs-trices, et des distributeurs-trices de réadapter le film selon les recommandations du Comité pour qu'il soit reclassé R.

Par exemple, en 1990 le Comité a classé le film «Henry and June» X et le producteur, craignant un grand échec dans le marché américain, a éliminé quelques scènes dites «trop

érotiques».

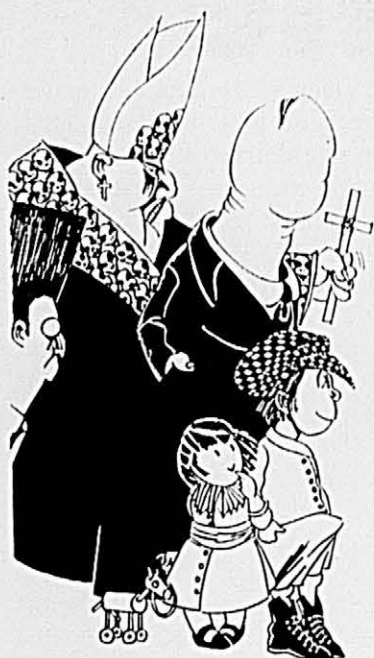
Schultz affirme qu'il est possible que le Comité s'intéresse davantage et plus sévèrement à l'érotisme qu'à la violence.

« Mais comme je l'ai dit, ce sont les parents qui jugent selon les mœurs de leur temps », dit Schultz. Si les membres du Comité s'intéressent plus à la pornographie qu'à la violence, c'est leur prérogative. C'est aux parents américains auxquels pense le comité quand il fait ses jugements. Et si les cinéastes font des changements, ce sont des changements volontaires.

« C'est une forme de censure beaucoup plus insidieuse, parce qu'elle est indirecte et qu'on dit qu'elle est volontaire », dit Ron Burnett, professeur de communications à McGill.

Burnett souligne qu'il y a même beaucoup de vieux films qu'on ne voit plus aux États-Unis à cause de ce système de classification.

« C'est marrant que le Québec, une société très catholique, est beaucoup plus tolérant que Hollywood quant au cinéma », dit Burnett.

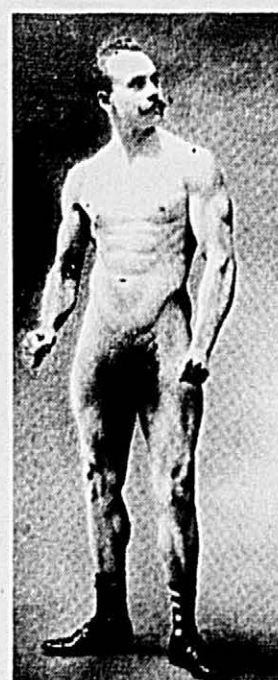


« La censure? »

La censure! La censure, c'est la gargouille qui vomit hideusement son plomb liquide sur la chair vive de la poésie! La censure, c'est l'acéphale aux mille bras aveugles qui abat comme un sacrifice sans défense chaque érection de sensibilité délicate au moyen de ses moulinets vandales! La censure, c'est l'apothéose de la bêtise! La censure, c'est le rasoir gigantesque rasant au niveau du médiocre toute tête qui dépasse! La censure, c'est la camisole de force imposée au vital! La censure, c'est la défiguration imprégnée sur la grâce par un sourcil froncé saugrenu! La censure, c'est le saccage du rythme! La censure, c'est le crime à l'état pur! La censure, c'est l'enfoncement du cerveau dans un moulin à viande dont il surgit effilochement! La censure, c'est la castration de tout ce qu'il y a de viril! La censure, c'est la chasse obtuse à la fantaisie et à l'audace illuminatrice! La censure, c'est la ceinture de chasteté appliquée à tout con florissant! La censure, c'est l'interdiction de la joie à poivre! La censure, c'est le morose enduisant tout! La censure, c'est l'abdication du rare et du fin! La censure, c'est la maculation et le hachage en persil de l'unique toujours gaillard! La censure, c'est l'abdication de la liberté! La censure, c'est le règne ignorantiste du totalitarisme intolérant envers tout objet qui n'est pas monstruosité rétractile! La censure, c'est l'injure homicide à la loyauté des sens! La censure, c'est le pet par-dessus l'encens! La censure, c'est la barbarie arrogante. La censure, c'est le broiement du cœur palpitant dans un gros étau brutal! Oui, mille fois oui, la censure, c'est la négation de la pensée! »

- Claude Gauvreau

Extrait de *Les oranges sont vertes*
Hexagone-Parti-Pris



Le sang sur

Je t'attends, ô puissant et détestable orage!
Tes chaînes horribles claquent jusqu'à mes lèvres
Et ton ombre veut de ma bouche un ton plus sage;
Mais nul poète ne désire un cœur plus mièvre.

Combien encore auront à brûler les forêts
Où coulent des fleuves noirs sur les jours blafards?
Et la crinière de notre insatiable archet
Brûlera-t-elle pour le blâme du bavard?

À tâtons perdus, l'œil franc vers l'obscurité,
Les Feux rugissants de la vérité s'enflamment;
Ils vont à travers champs, fougueux et assoiffés,
Vers des lieux inconnus qui trahissent leurs âmes.

J'entends déjà hurler les cœurs à la dérive,
Frappés par les rochers et les durs châtiments;
Je vois le silence des libertés captives
Se terroriser jusqu'à la venue du jugement.

Ici les cœurs battent si fort qu'ils en sont ivres;
Les amours interdits viennent crier leurs joies
Et tentent, sous les pluies de rage, de survivre
En gardant la douce fierté de leur carquois.

Mais hélas! les haches tombent sur nos paroles
Qui calent, s'enfoncent dans le grand puit aux mouches;
Et ce sera comme un relent de vitriol
Que de me voir crier un verrou à la bouche.

- Jean-Sébastien Roux

Les mémoires d'un censeur

(qui devrait prendre sa retraite dans quatre ou cinq ans...)

CRÉATION DE LUC GRENIER

Guillaume Lavoie a donné sa vie à la censure, il n'y a pas d'autres mots. Quarante années passées à lire, regarder, vérifier, scruter, fouiller tout ce qui était susceptible de rencontrer ses ciseaux ou de faire résonner sa clochette. La moitié d'une vie.

Les Mémoires d'un censeur (Parti-Pris, 1999, 432 pages) est le titre d'une autobiographie qui devrait attirer plus d'un lecteur, compte tenu du contexte actuel. En effet, depuis que le gouvernement a aboli sa loi sur la censure, on s'interroge sur les conséquences de cette décision. Les confidences de Guillaume Lavoie, censeur professionnel, risquent sûrement de ranimer le débat. Il nous fait donc plaisir d'en reproduire quelques passages dans nos pages au fil des semaines à venir. L'auteur nous y livre tout de sa vie et de son métier : les anecdotes les plus juteuses

comme les plus idiotes, beaucoup de statistiques impressionnantes, plusieurs controverses - dont celle très intéressante de l'enfant sauvage que nous publions aujourd'hui -, des souvenirs de ses emplois, de même que plusieurs allusions à des règlements insoupçonnés car encore jamais diffusés!

Qui d'autre que lui aurait pu écrire Les Mémoires d'un censeur? Personne, de nos jours, ne peut se vanter d'avoir autant d'expérience. Oh! il mentionne bien brièvement les noms de deux confrères qui ont aussi servi une quarantaine d'années, mais comme il le souligne, « ils ont passé toute leur carrière au même endroit, tandis que moi, j'ai travaillé à la Régie nationale du cinéma, au Bureau de contrôle des publications littéraires, au Bureau d'éthique des médias, sections radio, télévision et informatique, à la Régie de la musique, j'ai été consultant pour le département d'études philosophiques de l'Université populaire et j'ai même travaillé quelques temps à titre d'évaluateur itinérant

des importations aux divers postes frontaliers. Qui dit mieux! »

Les gens ne se doutent pas à quel point la censure a pu faire partie intégrante de la société, ils ne mesurent donc pas l'ampleur que peuvent prendre les récentes décisions du gouvernement. Ils croient que les quelques vieilles condamnations publiques des Madonna, Rushdie et autres Frœppel, ainsi que les dernières fermetures de certains bars de danseurs représentent jusqu'à maintenant l'entièreté de la situation. « Bande de naïfs! », s'exclame Guillaume Lavoie dans son introduction peu avant d'exprimer sa hâte de connaître les réactions du public à l'histoire de l'enfant sauvage. « Il s'agit du cas le plus habile de bestialité détournée qu'il m'ait été donné de connaître! », explique-t-il, et on peut présumer qu'il en a vu plusieurs! Voici donc le récit de cette histoire révélée pour la première fois au grand public. Comme toujours, nous invitons tous nos lecteurs à nous faire parvenir leurs nombreuses réactions...

Etre ou ne pas être bestial?

« L'épisode dont il est maintenant question concerne une controverse qui demeurera toujours un de mes plus beaux souvenirs de censeur. Il s'agit d'un film intitulé *L'Enfant sauvage* qui se voulait un *remake* très librement adapté de l'œuvre du cinéaste François Truffaut. Le film original racontait l'histoire d'un professeur en anthropologie chargé de l'éducation d'un enfant sauvage découvert dans une forêt française et n'ayant acquis aucun réflexe conditionné. Ce professeur rédigeait quotidiennement le rapport de ses expériences et des progrès de l'enfant. L'œuvre qui nous concerne maintenant et qui provoqua beaucoup de remous dans les milieux de la censure, reprend à peu près la même histoire, mais avec un adolescent et UNE anthropologue pour protagonistes de l'action.

Ce *remake* proposait de manière explicite toute une série de relations charnelles entre l'adolescent et la dame qui l'avait traqué comme une bête dans la forêt. D'ailleurs, contrairement à l'œuvre de Truffaut, les séquences de chasse ont été rajoutées afin de permettre certaines scènes particulièrement vulgaires tel ce moment où la bête (appelons-la ainsi) mord sauvagement l'entrejambes d'un infortuné rabatteur et croque avidement tout le bataclan (!) Cet ajout aura de plus permis de présenter la première relation physique entre la bête et la dame, résultat d'une ruse de celle-ci pour capturer le fugitif. Le pauvre n'a pas pu résister à la vue d'un arrière-train savamment offert, près duquel se tenaient tapis deux assistants. Ceux-ci n'ont eu qu'à jeter cruellement leur filet sur la proie au moment crucial de l'action! Truffaut

place à une prodigieuse hypertrophie des muscles fessiers chez son double porno...

Je n'ai mentionné tous ces détails somme toute assez amusants que dans le but de mieux vous situer dans les circonstances qui ont mené au plus fascinant débat qu'a connu l'histoire de la censure au pays.

Le jour de la réception du film, nous étions trois censeurs et cinq censeuses confortablement installés dans la petite salle de visionnement de la Régie, clochette électronique sous le doigt, à se taper notre dizaine de films quotidiens. C'était un vendredi et la semaine avait été longue - une de ces semaines dont le nombre de films violents, les pires de tous, avaient été nettement supérieurs à la moyenne. Soudain, ce petit film apparemment sérieux défile devant nos yeux et indique d'entrée l'influence

intéressante, on sentait une recherche réelle au niveau de la photographie et de la réalisation même, le tout mis cependant au service d'une bestialité détournée. Rien chez l'animal ne rappelait un comportement humain, sa physiologie exceptée... Diable!

Le réalisateur n'avait pas ménagé ses efforts pour contourner la censure : la dame, éminente chercheuse, n'avait de cesse de justifier ses actes dépravés à coup de théories scientifiques d'inspiration pavlovienne ou freudienne, et l'enfant nubile prouvait le bien-fondé de ses méthodes en découvrant finalement sa nature véritable à la suite d'un orgasme transcendant. De plus, une trame sonore puissante rappelant Wagner, en plus électrique, dissimulait presque complètement les grognements animaux du jeune homme!

L'équipe fut divisée dès le premier visionnement. Trois d'entre nous, sans doute habitués aux cas extrêmes auxquels nous faisons régulièrement face, n'ont senti de véritable bestialité qu'à une ou deux reprises et se seraient volontiers contentés de quelques coupures. D'autres toutefois, et j'en étais, ont rapidement saisi l'intention du réalisateur et ont jugé essentiel d'interdire tout le film. Le débat commençait.

Notre première réunion eut pour but de répertorier chaque signe d'offense selon une grille complexe et détaillée (dont un modèle est reproduit en annexe). Les résultats furent diamétralement opposés, du jamais vu... Ceux qui souhaitaient interdire le *monstre* démontrèrent avec force détails combien ce film faisait la démonstration, par une pornographie outrancière, des qualités animales de l'être humain, en plus d'imposer à un acteur mineur le rôle d'une bête obscène (il s'avéra toutefois que celui-ci était majeur... et fort méticuleusement rasé là où il faut!). Ils soulignèrent par ailleurs une séquence qu'ils interprétaient comme un pied de nez officiel et méprisant au métier de censeur et qui témoignait bien d'une volonté de passer en douce un *idéal* de bestialité : il s'agissait d'un passage où un véritable singe très excité observait de près les ébats des protagonistes...

Le cas dut être porté jusqu'au conseil gouvernemental siégeant au sein du ministère

de la justice. Chacun de nous passa devant les trois juges de la cour para-nationale pour apporter ses arguments. Un mois et demi de séances pour entendre huit spécialistes de la censure et une série d'avocats engagés pour décrypter à la loupe les divers alinéas de la loi.

« L'œuvre était diablement intéressante, on sentait une recherche réelle au niveau de la photographie et de la réalisation même, le tout mis cependant au service d'une bestialité détournée. »

Le réalisateur fut mandé sur place, mais il déclina l'invitation, argumentant que son film se défendrait suffisamment seul. Le joyeux luron! Finalement, devant l'impasse persistante, la cour choisit, ô première, de constituer une sorte de jury public et de procéder à une

exceptionnelle consultation populaire. En tout, une trentaine de personnes, outre ses artisans, auront vu l'objet du crime...

Voici un extrait du rapport remis par le jury : « Ce film est clairement offensant pour quiconque ne saurait en apprécier la valeur artistique réelle, c'est-à-dire la majorité du public à qui ce film est destiné... Les multiples allusions à l'œuvre de Truffaut sont par ailleurs irrévérencieuses, et si le réalisateur avait vraiment voulu en faire une adaptation respectueuse, il aurait pu emprunter plusieurs autres avenues. (...) En conséquence, nous proposons l'interdiction pure et simple de ce film, du moins en diffusion publique. »

Après cet événement, plusieurs censeurs en faveur du film ont décidé de démissionner. Pour ma part, je suis resté en poste avec l'espoir de revivre un jour une telle aventure! Malheureusement, des cas aussi controversés ne se sont plus jamais produits, en partie dû à un resserrement des règlements qui ne nous ont pratiquement plus laissé de liberté. C'était en fait tout juste si la couleur des sous-vêtements féminins ou masculins ne devait pas avoir une influence sur nos décisions!

L'Enfant sauvage est actuellement disponible à l'étranger, mais le réalisateur a confirmé que son film ne franchirait jamais les frontières de notre pays. Pour ma part, je le compte parmi les dix plus beaux cas de censure, tout juste après celui des albums porno-sataniques finlandais qui ont fait notre joie à la Régie de la musique!

LA SEMAINE PROCHAINE : Cinquante règlements jamais rendus publics...

« C'était un vendredi et la semaine avait été longue - une de ces semaines dont le nombre de films violents, les pires de tous, avait été nettement supérieur à la moyenne. »

n'avait pour sa part employé qu'un peu de nourriture...

Outre cette petite exception, le film respectait scrupuleusement le schéma de l'œuvre de Truffaut sans toutefois en partager les intentions. Ainsi, à l'instar de son homologue, la dame rédigeait nombre de notes personnelles sur son protégé, mais dans le but d'évaluer et de commenter la progression de ses exploits sexuels. L'extraordinaire sens d'observation de l'enfant de Truffaut faisait

de Truffaut, « this fucking french genius film maker who died too soon »!!! Encore maintenant, je revois très clairement cet *homage* qui avait effectivement de quoi surprendre. Juste pour dire combien nous étions stupéfaits, le mot « fuck » et ses dérivés ne pouvaient alors apparaître textuellement à l'écran, mais personne ne l'a signalé.

L'effet de surprise passé, une sorte de curiosité que certains croiraient maladroite s'est emparée de nous. L'œuvre était diablement

L'Église, la censure et le terroir

MARIE-VIOLAINE BOUCHER

Jusqu'au milieu des années 60, le Québec a vécu sous le joug de la toute-puissante Église catholique. L'éducation, de même que la vie intellectuelle et culturelle, respirent l'encens et l'eau bénite. Les archevêchés de Montréal et de Québec, *Index* et *Petit catéchisme* à la main, fustigent à coup d'excommunication les esprits rebelles atteints de curiosité intellectuelle ou de penchant au libéralisme.

Tout imprimé quel qu'il soit constitue une menace à la suprématie du clergé et des communautés religieuses, qui seuls possèdent le Savoir. Il s'avère donc capital qu'eux seuls aient droit de regard sur la totalité des livres imprimés et susceptibles d'être diffusés dans la province. L'*Index* leur sert d'outil de base, bien sûr, mais chaque communauté, chaque archevêché a le droit - et le devoir - de proscrire les écrits susceptibles de corrompre ses blanches brebis.

L'INDEX

Tous les ouvrages dignes d'intérêt sont lus en premier lieu au Vatican depuis le seizième siècle. C'est en effet en 1564 que l'*Index librorum prohibitorum* est promulgué par le concile de Trente. Par la suite, il sera réédité 32 fois jusqu'en 1966, date à laquelle la Congrégation pour la doctrine de la foi décide de ne plus le publier.

L'*Index* constitue un instrument de pouvoir et de censure phénomenal. Non seulement il ne circule qu'entre les mains des membres du haut clergé et des bibliothécaires, mais encore il est rédigé en latin, ce qui a pour effet de limiter son accès à l'élite intellectuelle - la clientèle des collèges classiques.

Le livre se présente sous forme

d'un dictionnaire avec, en ordre alphabétique, le nom des auteurs et des livres « dangereux ». On y retrouve essentiellement le nom de philosophes et de scientifiques tels Bergson, Auguste Comte, Darwin, Heidegger, Hobbes, Kant, Pascal et les philosophes des Lumières (D'Alembert, Diderot, Montesquieu, Rousseau et Voltaire). Les romancier-ères, dramaturges et poètes y occupent aussi une place importante : Balzac (entre autre pour *Le Père Goriot*), Flaubert (pour *Madame Bovary*, évidemment) Hugo (*Notre-Dame-de-Paris*, *Les Misérables*), Lafontaine, Lamartine, Stendhal et, bien sûr, Zola (pour l'ensemble de son œuvre).

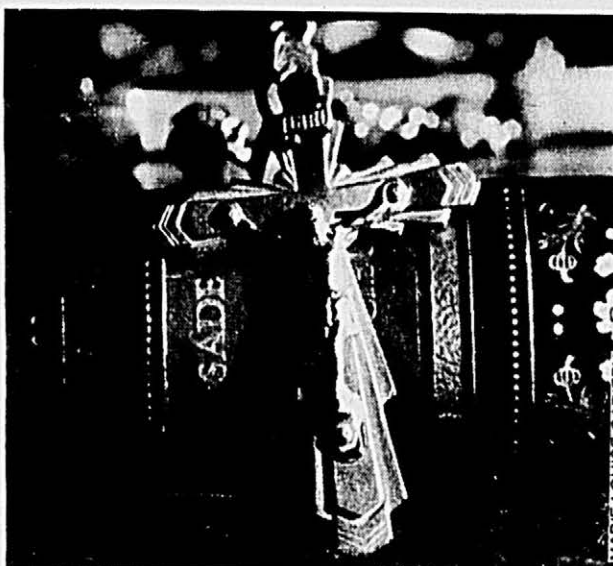
Chose surprenante, on n'y retrouve pas les noms de Baudelaire, Gide ou Proust, même dans l'édition de 1922. Ceux-ci sont néanmoins l'objet des foudres d'un abbé français, Louis Bethléem, qui publie au début du siècle *Romans à lire et à proscrire*.

ROMANS À LIRE ET À PROSCRIRE

Le livre de l'abbé Bethléem a une fonction davantage indicative que prohibitive. Il s'agit en réalité d'un guide détaillé des livres à éviter, à lire avec précaution ou encore à lire en toute quiétude. L'abbé, plus nuancé que les « arbitres » du Vatican, juge les livres et les auteurs en fonction de leurs qualités littéraires et morales. « Quand elle [la littérature] profère des blasphèmes ou étale des lubricités, eût-elle pour apôtres et pour thuriféraires des génies incomparables, elle devient un obstacle à la fin supérieure de l'homme », explique-t-il dans son avant-propos.

Cependant, se concentrant sur les publications françaises, il frappe de son jugement plusieurs romans passés sous silence dans l'*Index*. Conséquemment, il devient un outil encore plus utile que ce dernier pour le clergé canadien-français.

Les Colette, Gide, Marivaux,



MARIE-LOUISE GARIÉPY

Maupassant, Mérimée, Musset, Proust, Rabelais sont à leur tour touchés. Au sujet de Colette il écrit : « [...] une des romancières les plus cyniques de notre temps [...] elle a repris depuis sa liberté et se livre à tous les déportements de la littérature la plus scandaleuse. » Plus sévère à l'endroit d'André Gide, il dit : « Cet écrivain pervers n'est point vicieux par affectation et par mode; il applique son art à corrompre. [Ses livres contiennent] de dangereux sortilèges, de l'anarchisme, de la perversité consciente, de la froide corruption. » Au sujet de Proust il parle de « lubricité » et qualifie les deux derniers volumes d'*À la recherche du temps perdu* de « particulièrement répugnants ».

UN QUÉBEC BIEN SAGE

Il semble inutile de préciser qu'aucun-e auteur-e québécois-e n'apparaît ni dans l'*Index* ni dans

Romans à lire et à proscrire. D'une part parce que très peu de nos romans n'ont alors d'écho outre-mer et, d'autre part, parce que la quasi-totalité des romancier-ères d'ici se plient aux exigences de la morale chrétienne.

Certaines publications québécoises seront néanmoins interdites par les archevêchés de Montréal et de Québec. Il s'agit parfois de romans, mais très souvent de pamphlets contestant l'autorité et le dogme de l'Église catholique. C'est le cas notamment des *Demi-civilisés* de Jean-Charles Harvey, livre dans lequel l'auteur s'attaque au clergé et pour lequel il sera renvoyé du journal *Le Soleil* où il était journaliste. C'est aussi celui de Roger Fournier,

auteur de textes érotiques, qui sera censuré dans les années soixante. Même *La Scouine* d'Albert Laberge sera frappé d'interdiction, accusé de contenir une scène - très implicite - de masturbation.

Mais le cas le plus spectaculaire de censure survient alors que l'*Index* n'est plus officiellement à l'usage, lors de la parution des *Nègres blancs d'Amérique* de Pierre Vallières en 1968. À ce moment, c'est le gouvernement fédéral qui interdit la circulation du livre, jugé dangereux. Jean-René Lassonde, bibliothécaire de référence à la Bibliothèque nationale, se rappelle que la police montée avait fait irruption dans la bibliothèque, réclamant les deux copies déposées du livre. Le conservateur de l'époque avait refusé sa collaboration mais avait mis les officiers au défi de trouver les deux spécimens parmi les quelques millions de livres de la bibliothèque. Ils cherchent encore!

CONTOURNER LA CENSURE

Malgré le rôle et la force de persuasion qu'avait l'Église au Québec, plusieurs passaient outre ses interdictions. Le clergé en premier lieu, bien sûr, puisqu'il avait le droit de lire les ouvrages interdits, question de pouvoir persuader les fidèles du danger qu'ils représentaient. Et puis chaque communauté appliquait à sa façon, avec plus ou moins de rigueur, les prescriptions contenues dans l'*Index* et dans le livre de l'abbé Bethléem. Les Jésuites, par exemple, faisaient preuve de libéralisme et n'interdisaient pas systématiquement la lecture des auteurs-es condamnés-es à leurs élèves, ce qui n'était pas le cas chez la Congrégation des sœurs du Bon-Pasteur.

Les livres frappés d'interdit réussissaient aussi, par différents moyens, à s'introduire au pays. Ainsi, l'élite intellectuelle, les membres du clergé ou les étudiant-es de médecine qui séjournaient en Europe rapportaient dans leurs bagages quantités de livres défendus, qu'ils prêtaient, vendaient à des libraires ou conservaient dans leurs collections personnelles. Ainsi il n'était pas rare que l'on puisse acheter au noir dans certaines librairies l'œuvre des Poètes maudits ou des pamphlets communistes.

Il est malheureusement impossible de déterminer avec précision l'impact et les conséquences de la censure religieuse au Québec. Il est certain qu'au niveau de l'importation d'idées nouvelles en politique et en sociologie, de même qu'en science, le Québec a pendant longtemps été en retard par rapport à l'Europe et au reste du Canada. En ce qui concerne la littérature, on peut se désoler de l'isolement auquel ont été condamnés nos auteur-es, reclus-es dans leur « terroir » jusqu'à la fin de la seconde Guerre mondiale.

La censure: un moyen de supprimer la danse?

PAMELA LIPSON

ACCOMPAGNÉS par le rythme vibrant d'un tambour, un homme et une femme virevoltent, s'entrelacent et commencent à se caresser. Les spectateurs ne quittent pas la salle. La police n'arrive pas. Personne ne crie: « Obscénité sur la scène! » La censure ne joue pas un grand rôle aujourd'hui dans le domaine de la danse contemporaine ou sociale dans les régions urbaines.

Cette forme artistique a bien connu dans le passé des tentatives de censure. Prenons d'abord le tango argentin, qui plaît à beaucoup de monde à cause de ses mouvements rapides et sensuels et de la musique sud-américaine qui l'accompagne. L'église n'a pas toujours vu cette danse du même oeil.

Madame Lili Palmer, professeure de tango argentin au Building Danse à Montréal, explique qu'« en 1912, au moment où le tango argentin faisait fureur à Paris, le pape Pie X l'a qualifié de pratique sauvage et lascive. » Il a donc essayé de l'interdire. Au même moment, l'archevêque de Paris a lancé un anathème sur le tango. Toutefois, personne n'a respecté ces essais de censure ou de désapprobation, et la popularité du tango s'est propagée dans toutes les grandes villes d'Europe.

Selon Mme Rose-Marie Leblond, qui enseigne la théorie de la danse à l'Université de Montréal, « dans les milieux francophones du Québec, entre le 18^e siècle et la Révolution tranquille, la plupart des efforts faits pour empêcher la danse provenaient aussi de l'église. » Les prêtres ont essayé de condamner la

danse sociale à travers leurs sermons, pour empêcher les femmes d'assister aux bals. Après tout, elles y auraient porté des collants...

Pourtant, la danse professionnelle était vue comme un acte théâtral, ce qui n'excusait tout de même pas aux yeux de l'église son caractère « lascif ». Dans ce temps-là, le public partageait généralement la même attitude que le clergé et n'encourageait pas le peu de troupes qui venaient de l'étranger pour faire des spectacles de danse au Québec.

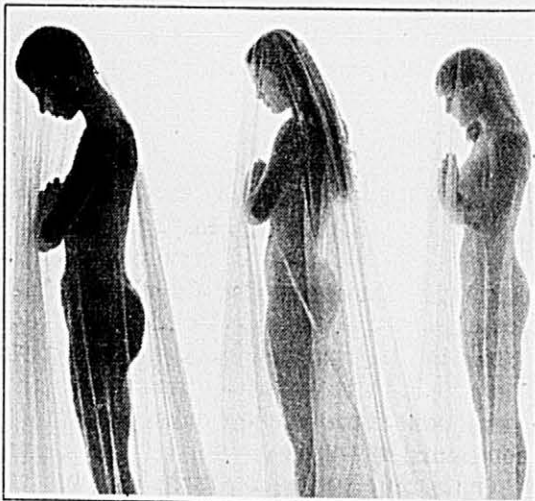
Depuis les années 1960, la danse contemporaine et la danse sociale n'ont pas cessé de devenir de plus en plus populaires partout dans le monde. La censure a disparu aussi vite qu'elle s'était imposée.

À Montréal, beaucoup de danseurs-euses visent à explorer les formes que peuvent prendre le corps

dans les mouvements, ce qui n'aurait jamais été considéré auparavant.

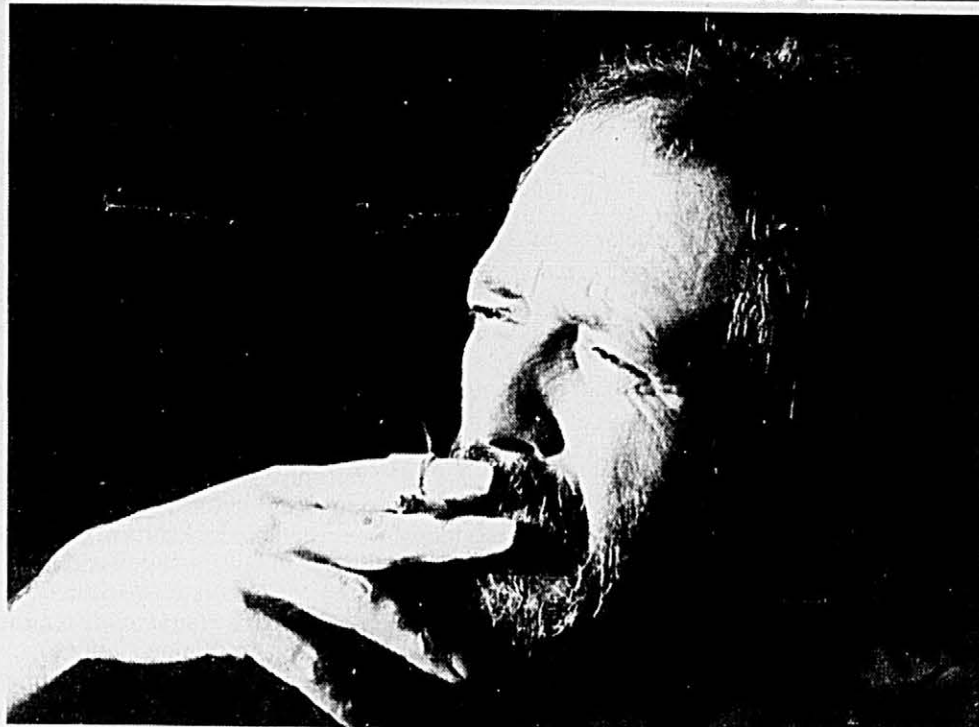
Depuis un événement isolé à la Place des Arts pendant les années 1970, alors que des seins exposés par une troupe africaine ont attiré l'attention de la police, le public est de plus en plus ouvert à propos de l'évolution de la danse.

Chaque année, le festival international *Mue Danse* accueille des troupes provenant de partout dans le monde. La nudité et les couples entrelacés ne posent plus guère d'obstacles au succès de cet



événement.

Il faut chercher longtemps pour trouver des lieux de censure dans le milieu de la danse aujourd'hui. Tout cela semble être maintenant écrasé par l'évolution infatigable des moyens modernes d'expression.



Pierre Falardeau

Octobre? Non, septembre

MARY BOUCHARD

OCTOBRE, le dernier projet cinématographique de Pierre Falardeau, risque gros. Déjà confronté à la méga-censure médiatique, le film, encore sous la forme de projet-scénario, s'attire aussi la critique des politiciens qui, dans une rhétorique bien démagogique, affirment que Falardeau glorifie le crime avec des fonds publics! Quel sénateur?

Facile. Comme un roi de toujours, ce sénateur ne mentionne pas qu'il occupe une position privilégiée, rémunérée par les mêmes fonds publics que Falardeau, sans avoir été élu, et ce grâce à de nombreux services rendus à un dénommé Trudeau... Il s'agit simplement de lancer des pétards tels que : *pro-FLQ, raciste* pour qu'un film ou une idée s'embourbe rapidement dans l'opinion publique manipulée de main adroite par tel et tel autre. Comment éviter ce piège tendu à tout insoumis? Pas facile, « il faut se battre sans arrêt, tous les jours et pour les plus petits détails du monde », nous dit Falardeau. Le gouvernement cherche à cacher la réalité du quotidien, car trop compromettante. Celle-ci doit passer par le filtre de l'opinion publique et être de cette façon rendue digestible.

Rien d'étonnant ou de choquant à tout cela, dites-vous? Ce genre de discours est pernicieux, il sert à justifier l'apathie et à éluder la critique. En réalité, nous sommes à une époque où la liberté d'expression, applaudie par tous les peuples, se voit sérieusement menacée. On nous sert de la « liberté d'expression en sauce », mais le concept comme tel ne fait pas partie des fondements de notre presse. Falardeau, s'en rend bien compte : « qu'on n'essaie pas de me faire coller qu'il y a la liberté d'expression ».

L'autre argument utilisé contre *Octobre*, c'est qu'il regarde les faits de la Crise d'octobre de l'unique point de vue du FLQ, tout en sachant, bien sûr, que l'autre partie concernée refuse de divulguer l'information qu'elle tient sur ces événements. De toute façon, il n'en n'est rien. Le Rapport d'enquête de Duchesne sur les événements d'Octobre a été étudié d'ailleurs près que les nombreuses entrevues de Francis Simard. « C'est en tant qu'historien que j'amène mon point de vue, tout en appuyant mes dires de faits et de preuves concrètes. »

Mais avant tout, comme le dit si bien Pierre Falardeau, « le travail de l'artiste (et c'est bien de l'art dont on discute), c'est d'exprimer ce qu'il y a dans le cœur des hommes et des femmes. Mon film est vu de l'intérieur. »

Ce cinéaste ne travaille nullement pour Francis Simard ni Louis Fournier. Son rôle est de présenter une perspective unique, celle d'une vérité : « Je ne crois pas une minute à la pseudo-objectivité d'un journaliste de Radio-Canada, et d'ailleurs c'est dans les tripes que ça se passe! »

Son projet ne date pas d'hier. Depuis 1977, le cinéaste s'intéresse à ce moment de notre histoire. Depuis quinze ans, il s'entretient avec diverses personnes ayant été impliquées de près ou de loin dans ces événements exceptionnels. Qui d'autre s'y intéresse dans notre entourage? Les québécois anglophones, tels Robin Spry et Mark Blandford, ont déjà, tout au moins, exprimé leur version des faits.

Il faut admettre que la Crise d'octobre reste encore aujourd'hui un sujet très chaud, mais cela ne justifie pas la censure. Il suffit de la tolérer pour qu'elle s'impose de façon systématique. À ce niveau, Pierre Falardeau a, par exemple, connu autant de problèmes avec son film *Elvis Gratton*. On lui suggéra d'abord de couper de nombreuses parties du film où le langage était peut-être trop représentatif de la réalité... Cela ne va pas sans évoquer plusieurs moments sombres de l'histoire universelle des sociétés.

Car en fait, il ne s'agit nullement de relater les faits d'une histoire locale. C'est l'expression d'un peuple à un moment crucial de son évolution. Cette histoire pourrait aussi bien se passer en Pologne qu'en Afrique. Pierre Falardeau insiste : « Chaque Québécois pourra se définir face à ce film-là. C'est pour que ma mère et les jeunes comprennent que je me bats et que je persiste. Avec la censure, on plie une fois et c'est fini; quand on résiste, on perd peut-être des amis dans le milieu, mais on en regagne en respect. »

La censure va de pair avec l'expression écrite, car celle-ci peut s'avérer destructrice des images et des idées basées sur de simples *oui-dires* qui avantagent la situation sociale et politique de certains. Donc, rien de nouveau et de choquant dans la censure des médias, sauf qu'à différentes époques elle se fait plus insidieuse et plus autoritaire. Et comme le dit lui-même Pierre Falardeau : « au-delà de la censure, le principal problème c'est l'autocensure. »

Fini les ciseaux

ANNE-MARIE LABBÉ

SI LA CENSURE a déjà été reine et maîtresse au pays du monde cinématographique, on est loin du temps où le simple frolement des lèvres soulevait tout un tollé de protestations de gens offensés dans leurs principes.

Souvenez-vous de la finale sublime du film *Cinéma Paradiso* où le petit bonhomme passionné de cinéma devenu grand producteur de films retrouve une vieille bobine comprenant une suite de toutes les scènes de baisers volés que l'on avait jadis censurées des versions originales. En effet, l'évolution est telle qu'il est maintenant dépassé de parler de censure, que ce soit au cinéma ou même à la télévision. Désormais, on ne coupe plus de scènes, mais on diffuse avec restrictions ou on retire le produit du marché.

Pour faire un bref historique, on peut rappeler que le cinéma est né en 1895 avec les essais expérimentaux des frères Lumière. Dès son apparition, il fut soumis à des contrôles très stricts de la part du gouvernement. Au Québec, on vote la Loi des vues animées en 1909 et le premier bureau de censure est créé en 1913.

À cette époque, le contrôle gouvernemental est double puisque l'État détermine à la fois l'âge minimum requis pour être admis dans les salles de cinéma et il intervient dans le contenu des œuvres, par la suppression de certaines scènes jugées à l'encontre des bonnes moeurs.

Dès 1967, on abolit la censure. À partir de ce moment, tout film est jugé dans son ensemble et les censeurs sont remplacés par les examinateurs qui décident d'accepter ou de refuser l'œuvre en question. Malgré tout, ne croyez pas que votre droit de spectateur est brimé dans votre liberté de choix. En effet, les films refusés faisant exception à la règle, la Régie du cinéma (qui s'occupe du classement des œuvres cinématographiques) n'a même pas de film dernièrement rejeté à nous proposer comme exemple.

Mais pourquoi contrôler? Le mandat de la Régie du cinéma vise avant tout à assurer la primordiale protection de la jeunesse. Pour cette raison, on a donc révisé en 1991 les cotes de classement des œuvres cinématographiques. Ces cotes s'appliquent désormais quel que soit leur format (films, vidéocassettes, vidéodisques) et dans toutes leurs possibilités de diffusion, que ce soit lors d'une présentation en public, d'une location ou d'une vente au détail.

Ainsi, on retrouve maintenant quatre catégories de classement (visa général, 13 ans

et plus, 16 ans et plus et 18 ans et plus) qui correspondent mieux à la visée de protection et aussi d'information générale que l'on veut donner au grand public. De cette façon, le public peut choisir en toute connaissance de cause si le film qu'il désire voir comporte des scènes de violence, de sexe ou un vocabulaire vulgaire.

Monsieur Pierre Boivin, responsable des communications à la Régie du cinéma, nous explique le fonctionnement très précis et bien délimité qui guide les examinateurs pour procéder à la classification des films.

En premier lieu, deux examinateurs visionnent le film et remplissent une fiche afin de tenir compte de divers éléments tels la thématique, le graphisme et le traitement. La formation de ces examinateurs est très variée et elle demeure en perpétuel processus de perfectionnement. Ils sont éducateurs, sociologues, criminologues, juristes ou autres et connaissent particulièrement bien le domaine du cinéma. Le fait que le comité soit représentatif est primordial et c'est pourquoi on accorde aussi de l'intérêt à l'âge des examinateurs afin de s'assurer que toutes les tranches de la société soient bien représentées.

Une évaluation n'est jamais définitive et le distributeur peut toujours demander un appel et une révision de la cote donnée, car un film classifié « pour adultes seulement » perd dès le départ une grande partie du public qu'il avait peut-être visé. Ainsi, le film *Léolo* a été classé 18 ans en Colombie-Britannique où il a offensé les esprits puritains de nos chers compatriotes. C'est dommage, car ce film de Jean-Claude Lapron méritait un plus large auditoire qui aurait pu compenser les défaites qu'il a subies du côté des compétitions internationales et de certains critiques.

Cela démontre aussi que les paramètres de classement peuvent être relatifs à la culture des peuples et sont déterminés par ce qui semble acceptable ou non par l'ordre public. À ce niveau, il n'est pas difficile de constater que les Québécois sont beaucoup plus ouverts que certains autres au niveau de la dimension sexuelle et des abus langagiers, alors qu'ils sont un peu plus pointilleux en ce qui concerne la violence (on veut réglementer les heures de diffusion d'émissions violentes à la télévision) et l'atteinte à l'intégrité corporelle (mutilations, tortures, mises à mort, supplices).

L'évaluation des films tient compte de plusieurs facteurs: le genre de film, le réalisme, la vraisemblance, la possibilité d'identification, l'intensité et l'impact des images, l'accumulation

d'images explicites et détaillées, la réussite des effets spéciaux visuels et sonores ainsi que les messages véhiculés par l'œuvre présentée.

Par exemple, le film *Thelma et Louise* a été classé 18 ans et plus, à la grande surprise de plusieurs, parce que sa finale suggérait, comme meilleure solution possible aux problèmes des deux femmes, un suicide collectif. Comme le suicide est une réalité qui est particulièrement susceptible d'affecter le public adolescent, on ne peut faire autrement qu'avoir beaucoup de réserves à ce sujet. Une autre thématique particulièrement dérangeante est celle traitant de psychopathologie qui ajoute une dimension tragique à l'intrigue, comme on a pu le voir dans les films *Le silence des agneaux* et *Basic Instinct*.

Également responsable de visionner les films pornographiques disponibles dans les clubs vidéos mais pas nécessairement commercialisés, la Régie ne refuse que 12 ou 15 films par année sur une production s'étendant de 2500 à 5000 films. Ce qu'on peut juger comme excédant les limites, que même un public très averti ne devrait pas voir, concerne entre autres des films où on combine des scènes de sado-masochisme avec des scènes d'horreur hyperréalistes ou du sexe impliquant des mineurs.

Bref, une des raisons pour laquelle on refuse très rarement des films s'explique par le fait que, si cela se produit, le distributeur fera souvent sa propre censure afin de représenter un film plus « convenable » aux yeux sensibles des spectateurs, et préalablement, des examinateurs.

Côté québécois, la télévision diffuse sans censure, si l'on peut en croire les informations reçues à Radio-Canada et ce, contrairement à ce qui se passe de l'autre côté des frontières québécoises. C'est ainsi qu'en Ontario, on coupe certaines scènes de sexe comme dans le film *Liaison fatale* alors que la télévision québécoise l'a toujours diffusé en version intégrale. La même chose s'était produite avec *Lance et Compte* alors que les anglophones avaient été scandalisés par les moeurs sociales des Québécois et avaient allégé le contenu de cette télé-série.

L'évolution se poursuit et, si la Régie du cinéma est là pour rester, il faut croire que c'est surtout autour du consensus social que les normes de classement des films trouveront leur fondement et leur appui. Pour ou contre cette forme de classification des films? A vous de décider, mais n'oubliez pas que ce système a été établi d'abord et avant tout pour le public et c'est de là que découle toute son importance.

La musique du diable

ERIC GIROUARD

Let it roll baby roll
Let it roll all night long...
Jim Morrison
«Roadhouse Blues»

Une drôle d'expression «rock'n'roll». Les musiciens noirs du delta du Mississippi - les véritables bluesmen du début du siècle - utilisaient «rock'n'roll» euphémiquement pour décrire le coit. On «tanguait et on roulait» dans les bras de sa maîtresse lors des nuits chaudes (sic!) du sud des États-Unis.

Depuis que Les Paul a inventé la guitare électrique moderne à la fin des années quarante, les musiciens rock la brandissent bien haut comme symbole de rébellion et d'individualisme. La liberté, idéologique, sexuelle ou autre, est soudainement devenue une valeur culturelle primordiale lors de l'après-guerre. La guitare est ainsi devenue l'icône-fétiche des mœurs libérées de la nouvelle génération. Les vieux bluesmen rigoleraient bien à l'idée d'une culture fondée sur leurs racontars amoureux...

L'AMÉRIQUE ASEXUÉE

Dans les années cinquante, le *Ed Sullivan Show* a donc censuré Elvis Presley en en le présentant à la télévision que de la tête à la taille, prétextant que ses déhanchements étaient «trop suggestifs» pour le bien public. Lors des années soixante ce fut au tour des Rolling Stones qui ont dû chanter, à leur grand dam, *let's spend some time together* plutôt que *let's spend the night together* afin de passer en ondes!

L'équation sexe égale rock'n'roll peut nous sembler un peu ridicule en 1993 mais, au cœur de l'Amérique puritaine d'il y a quarante ans, c'était pris beaucoup plus au sérieux. Car à l'époque, la sexualité était taboue et sujette à la censure la plus stricte. Les autorités religieuses et politiques voyaient d'un très mauvais œil l'influence néfaste que cette musique immorale, bruyante et noire (à l'origine, ne l'oublions pas) exerçait sur la jeunesse. «La musique du diable» tendait le piège du péché. Alors, à bas cette musique et retournons aux valeurs sûres!

Aujourd'hui, la libéralisation des attitudes de la minorité blanche envers les questions sexuelles se manifeste quotidiennement. Dans presque toutes les chansons et vidéos, un érotisme banalisé est omniprésent dans ces œuvres produites par les artistes issus de cette *middle class*. Tous les jours on peut entendre les Australiens d'INXS nous chanter *I want to be inside you* dans leur hit «Not enough time» alors que KISS nous vante les mérites des jeunes filles callipyges dans «Domino». «Every time it's the same damn thing - that bitch bends over - and I forget my name...» Madonna, par contre, joue les artifices et les saynètes d'immoralité sans jamais nous faire croire que ce n'est plus que de la poudre aux yeux. La censure est devenue son principal outil de marketing, mais son œuvre, une fois consommée, n'a rien de substantiel.

La sexualité, récemment, semble être de moins en moins victime de la censure - du moins dans le domaine de la musique - aux USA. Il faut bien admettre que l'affichage du sexe est l'outil de marketing le

plus efficace et que le sexe, comme outil et comme idéal en lui-même, fait dorénavant parti du *American Dream*. La problématique de la censure aux États-Unis est plus complexe qu'une simple position morale. La censure est un contrôle de l'expression d'idées afin de préserver la religion, la moralité ou le gouvernement déjà établi. C'est donc l'exercice unilatéral du pouvoir par ceux qui le possèdent contre ceux qui disputent l'usage ou le partage de ce pouvoir. Traditionnellement, ce pouvoir politique est resté aux mains de la classe favorisée blanche, de droite.

Or, la définition de ce qui est apte ou non à la diffusion publique varie selon la personne qui détient le pouvoir de décision et les objectifs que cette personne ou ce groupe veut atteindre. L'établissement politique réactionnaire recherche la stabilité de son pouvoir - ce qui est évidemment contraire aux initiatives de réaménagement urbain et social auxquelles les noirs et les autres communautés démunies des États-Unis aspirent. Donc l'exercice du pouvoir devient inévitablement censure - et certains artistes, Body Count par exemple, méritent la mention «Unsuitable for airplay».

LE MELTING-POT CENSURE

De nos jours, c'est le rap, l'expression publique des frustrations des victimes de la misère et de la pauvreté urbaine américaine qui est potentiellement dangereux pour le statu quo. Le désespoir des jeunes noirs est souvent explicitement subversif du pouvoir blanc et c'est donc eux qui rencontrent le plus d'embûches au niveau de la censure. C'est quand même curieux de

constater que le groupe rap le plus populaire au monde - quantitativement - est le groupe Beastie Boys, formé de jeunes blancs de la *middle class* New Yorkaise!

L'essence de la problématique du manque de diffusion de la musique rap se situe dans la différence entre la perspective sociale de l'artiste afro-américain et de l'artiste blanc. Les mégastars du pop blanc sont surtout des *entertainers* avec quelques prétentions artistiques. Leur tâche principale est de divertir - toujours selon les lois du genre: un peu de drogue, de sexe et de machisme pour la forme - mais rien de bien menaçant. Le rap, par contre, possède un agenda politique particulier qui s'adresse aux réalités crues et malheureusement très concrètes de leur auditoire, soit la pauvreté, la violence et le racisme.

Nos voisins du sud ont toujours été un peu plus pudiques que nécessaire et la *bible belt* a donné naissance à plus d'un *preacher* fondamentaliste ou d'un politicien très conservateur, tel le sénateur Jesse Helms de la Caroline du nord, qui ont tenté d'influencer l'avenir politique de leur pays. Ce qu'il y a d'inquiétant présentement aux *states*, c'est que cette faction d'extrême-droite existe toujours mais qu'elle agit plus au grand jour. Le lobbying de la Moral Majority et des autres groupuscules conservateurs effectue maintenant discrètement, presque subversivement, le grand public a tendance à l'oublier, mais Tipper Gore, celle qui a milité pour des actions de censure et pour les emballages de disques avec avertissements, est mariée au nouveau vice-président des États-

Unis...

Avec l'arrivée au pouvoir de la génération américaine des *baby-boomers*, les USA sont maintenant en proie à un optimisme qui va de paire avec le réajustement des valeurs officielles conformant dorénavant à celles préconisées par la «rock'n'roll generation». Il est donc permis d'espérer que des valeurs contemporaines libérales et pluralistes sont bel et bien arrivées au sein de l'establishment politico-moral américain et que la censure sera dorénavant désuète; les problèmes étant maintenant confrontés plutôt qu'étouffés.

Il est possible que Mme Tipper Gore ait perdu un peu de sa fougue puritaine au cours de la dernière décennie. Par contre, il est beaucoup plus probable qu'elle ait été obligée de se taire afin de ne pas nuire aux aspirations politiques de son mari, puis aux chances d'élection du ticket Clinton-Gore. Mais tant et aussi longtemps que la femme du vice-président rôdera incognito dans la Maison-Blanche, le danger existe qu'elle et ses semblables influencent les décisions politiques et culturelles de l'administration Clinton, et ceci en dehors du forum publique. Et ce risque, au sein même de la direction de la démocratie qui a le plus grandement contribué à l'avancement des arts, de la musique et de la culture du vingtième siècle représente l'anéantissement potentiel de tous les idéaux de la génération d'Américains élevés dans la culture rock'n'roll libérale et aussi de l'optimisme qu'a suscité l'élection du plus jeune président depuis John F. Kennedy.

MusiquePlus... ou moins

DANIEL MERRITT

L'avènement des vidéoclips a suscité au début des années 1980 un vif débat sur la censure. Comme tout autre message télévisé, le couteau vidéoclip est à double tranchant; ce nouveau médium présente des défis à la fois sur les plans visuel et auditif. Pour la première fois, le rock'n'roll et cie apparaissent régulièrement à l'écran.

Fondée en 1986, MusiquePlus est rapidement devenue le moufon noir de la culture québécoise. Toutefois, bien qu'elle vise à plaire, l'institution s'est imposée une réglementation pointilleuse. Le fait étant que son public est constitué principalement de jeunes, MusiquePlus doit s'assurer que son contenu soit quelque peu tempéré. Toutefois, selon Benoit Vanasse, chef de la programmation à MusiquePlus, on tente de minimiser la censure morale. «Notre censure n'est que le reflet du niveau de tolérance de la société», explique M. Vanasse. Comme la plupart des média, MusiquePlus a une entente avec le Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) accordant à MusiquePlus la responsabilité de

définir le contenu de sa programmation. Le premier tri des vidéos se fait par le comité de programmation. Le comité de révision est responsable de la sélection définitive des vidéos mis de côté par le premier comité. Ce groupe, choisi parmi le personnel de MusiquePlus, est composé de personnes d'âge, de sexe, d'ethnie variables. Le comité passe à un vote à majorité «selon la conscience des membres», et non selon de quelconques standards. De cette façon, la censure évolue avec la société.

Parce qu'il vise l'œil et l'oreille, le vidéo subit conséquemment une double censure. Sur le plan visuel, M. Vanasse soutient que la violence et le sexe sont les sujets les plus exploités et donc, les plus aptes à être censurés. Toutefois, MusiquePlus se distingue des autres média consacrés aux vidéoclips (MuchMusic, MTV) en ce qui a trait au contenu érotique. La nudité qu'on juge artistique, et donc inoffensive, est beaucoup plus présente au Québec qu'ailleurs. À titre d'exemple, mentionnons le cas de Mitsou, mi-nue sur une chaise devant une dizaine de mannequins dans le vidéo «Dis-moi, dis-moi». Ce vidéo, qui a soulevé un tollé chez

MuchMusic, est passé inaperçu (ou presque) ici. Toutefois, à l'occasion de propos sexistes, MusiquePlus s'est montré plus intransigeant. Dans le cas du vidéo «Cherry Pie» du groupe *heavy metal* Warrant, la comparaison entre la femme et la bouffe a obligé à MusiquePlus à exercer une censure catégorique.

En observant le contenu des deux entreprises canadiennes, on remarque aussi des différences au niveau de la violence. Si les Américains et les Canadiens anglais sont susceptibles quant à la nudité, «leur ouverture vis-à-vis la violence est beaucoup plus grande», dit M. Vanasse. Il cite l'exemple du vidéo de «Tresspass», de Ice Cube et Ice T qui est d'après lui très violent. «C'est la spécificité culturelle qui engendre ces différences de tolérance et de censure» continue-t-il.

Fait important à retenir vis-à-vis la violence dans les vidéos, le *heavy metal*, le genre de musique prônant le plus souvent la violence, a subi une certaine évolution depuis les années 1980. Le *sex, drugs and rock n' roll* d'antan est aujourd'hui démodé. Vanasse précise que ce sont les vidéos alternatif et rap qui posent les plus grands défis de programmation présentement.

Face aux paroles, et à la vulgarité qu'elles contiennent éventuellement, MusiquePlus se montre plus flexible. C'est peut-être aussi dû aux faits culturels et linguistiques du Québec si le «fuck» est plus toléré qu'ailleurs. Ce mot d'origine anglaise ne figure pas parmi le vocabulaire censuré par MusiquePlus. Prenons par exemple le vidéo «Fucking Up» de Neil Young, paru en 1990. Bien que MusiquePlus l'ait titrée «F Up», la chanson passait en version intégrale. De même le cas d'un Gerry Boulet qui s'affirme par un «tabarnak» retentissant. Pas question de censurer le porte-parole d'une génération rock, stie.

Madonna représente le cas-problème par excellence de la censure. Que son objectif soit le gain commercial ou la qualité artistique, elle choisit de provoquer. Madonna a su faire de son corps la cible première de la censure auprès de tous les média. Actuellement, deux de ses vidéoclips se retrouvent dans l'index de MusiquePlus. «Justify My Love» et «Erotica» sont flagrants dans leur propos sado-masochistes. Du cuir et du cul, en v'la. Si MusiquePlus accorde carte blanche à la simple nudité, la vulgarité sexuelle est censurée.

«Bien sûr, c'est une question de goût, mais il faut prendre en considération qu'un enfant de quatre ans n'a pas une formation assez développée pour comprendre que ce genre de comportement n'est pas la norme», explique M. Vanasse. «Ça peut traumatiser un jeune». Quant à la nudité érotique, il explique que «l'art n'offusque pas».

Si auparavant les artistes ont essayé de faire passer un quelconque message osé, c'est l'auto-censure qui mène le bal aujourd'hui. De plus en plus, l'artiste et sa compagnie de production effectuent une vérification des normes morales de la population. Plusieurs consultent même directement les organismes tels MusiquePlus pour mieux mesurer leurs chances de diffusion.

Les standards actuels des diffuseurs de vidéos orienteraient-ils désormais le contenu des réalisations comme ont pu le faire les normes imposées par les média télévisés et radiophoniques? Depuis leurs modestes débuts, les artistes de vidéoclips se sont montrés-és à la fine pointe de la provocation. Reste à voir s'ils/elles accepteront de se conformer ou chercheront de nouveaux moyens d'éviter la censure.

Ça va être laid

BENOIT LEBLANC

L'homme laid, pièce de Brad Fraser, mise en scène de Derek Goldby, traduction de Maryse Warda, au Théâtre de Quat'sous, du 22 mars au 17 avril.

Le mariage sexe et violence est à la mode. En ce moment, les mondes du cinéma et de la télévision exploitent ce tandem jusqu'à saturation. Pourtant cette vague affecte peu la scène théâtrale montréalaise. Personne n'entend parler de scandales, de pétitions (merci, Virginie!), de menaces de censure... Mais attention, *L'Homme laid* pourrait troubler cette belle tranquillité!

Après *Des restes humains non-identifiés* et *La véritable nature de l'amour* de l'an dernier, Brad Fraser récidive et nous offre une œuvre où violence et sexe sont des euphémismes. « Ma première réaction en a été une de rejet total. Beurk! J'aime pas ça, ça me déprime, je ne veux pas voir ça! », annonce d'entrée James Hyndman, le comédien incarnant Forest, personnage principal de la pièce.

« À la lecture du texte, je l'ai projeté à travers la pièce. Tabarnak! C'est tellement noir. Y'a du sang, ça se tue, ça baise sans sentiments, ça s'utilise. Pas d'amour, rien de beau... Mais j'ai accepté à cause de tout ça. Il y avait une force indéniable dans cette œuvre pour que je réagisse ainsi. Alors je me suis dit d'accord, on va aller avec la violence, oui, on va en mettre du sang! » Et rebeurk!

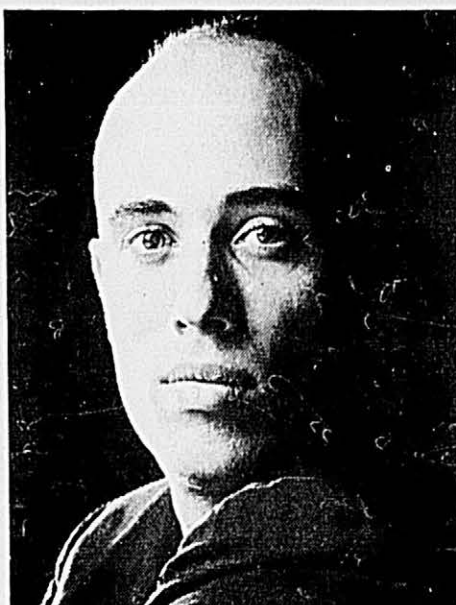
•L'HOMME LAID, UN UNIVERS MESQUIN

Cette œuvre raconte l'arrivée dans un ranch d'un homme défiguré à la recherche d'un emploi. Une terrible histoire de vengeance est enclenchée. On confie à Forest la surveillance de Véronica (Micheline Lanctôt), la fille de Sabina (Micheline Lanctôt), la propriétaire du ranch. Les victimes se multiplient, d'étranges relations naissent entre chacun des personnages, et plus spécifiquement entre Forest et Sabina.

Exemple : « Passe-moi la corde. Je pense que c'est à mon tour de t'attacher. Je vais te faire des affaires. T'aimes ça cette idée-là? Moi aussi. Tu vas te mettre à genoux. Tu vas faire tout ce que je vais te dire de faire. T'es rien qu'un porc, t'es laid, tu vauais rien, pis c'est comme ça que je vais te traiter », dit Véronica à Forest dans une scène de la pièce.

« Ce n'est même plus pervers, y'a des comportements qui sont sado-masochistes, mais ils sont gratuits. C'est de la cruauté gratuite à première vue, car on n'explique pas pourquoi. C'est du théâtre d'action, pas du théâtre psychologique où l'on trace le portrait, le développement d'un désaxé. Les gens arrivent, posent des gestes, ici, le théâtre n'est pas un art de la parole! », explique James Hyndman.

Peur de la censure? des réactions du public, de groupes de pression? Le comédien est catégorique. « Pas du tout. Écoute, on ne fait pas de torture sur scène. Ce n'est pas comme si je prenais un bout de bois et que je le rentrais dans l'anus d'un acteur. Y'a des limites. C'est sûr qu'il y a des gens qui vont trouver ça immoral, qui vont sortir pendant la pièce, mais on ne peut s'arrêter à cela. » En effet, la suggestion risque de dégoûter suffisamment certaines personnes. Toutefois, « Si cette initiative provoque un débat sur la censure ou que ça l'alimente, j'en serai très heureux! »



James Hyndman

•UN BESOIN DE LIBERTÉ

Pour James et le reste de la distribution, *L'Homme laid* est une chance. « Mais attention, pas de la provocation pour de la provocation. C'est plutôt l'envie dans un monde rempli de codes, de comportements où tout est tellement refoulé, d'avoir l'occasion de laisser s'exprimer cette partie sombre inhérente à nous tous. », confie l'acteur qui détient une maîtrise en sciences politiques de l'Université d'Ottawa.

Sans aucun doute, tous et toutes possèdent cette volonté de destruction, d'anéantissement. Cependant, le monde occidental

tend à nier cet aspect et agir comme si la mort était la pire chose qui puisse arriver. « Le monde occidental n'accorde aucune importance à la mort. Il n'y en a que pour la vie. Il faut la prolonger à tout prix; la médecine, la science, la morale, l'éthique, tout glorifie la vie et donne un côté artificiel à l'existence. On fait comme si la mort n'existait plus. Tout est beau, tout va bien! » Après tout n'est-ce pas la vieille théorie du « Fermons les yeux, et nous serons heureux! »?

Sur ce dernier point, Hyndman va plus loin. « Avec entre autres le mouvement Pici ou le *Moral majority* aux États-Unis, il y a un refoulement permanent de la violence chez l'individu. Regardons ce qui s'est passé avec l'Holocauste. Tout le monde s'est dit, c'est horrible, on ne reverra plus cela; et quarante ans plus tard, ça se reproduit en Yougoslavie. Bon, c'est là! C'est en nous cette pulsion d'humiliation de l'autre, ce besoin de contrôle sur la vie, de puissance. Je suis omnipotent! »

Voilà pourquoi il faut reconnaître ces forces négatives et non les garder sous le tapis. Pour l'équipe de *L'Homme laid*, il ne s'agit pas d'en faire une apologie mais plutôt de les mettre en pleine lumière. On doit savoir d'où elles viennent, à quoi elles correspondent, en prendre conscience et ainsi essayer de les maîtriser. « Quand tu ignores l'existence de ces forces, ça s'exprime, ça passe d'une autre façon, sans jamais être contrôlé par toi. Il faut craindre cette ignorance... et là, la censure est très dangereuse », d'affirmer James Hyndman.

•UN AUTEUR ALBERTAIN CORROSIF

L'enfant terrible du théâtre canadien-anglais veut parler le langage des jeunes, il veut les ramener au théâtre. Ses scènes sont courtes et rapides, le dialogue serré, pas de monologues; l'auteur insiste surtout sur le côté visuel. On sent l'influence du cinéma. « C'est pas étonnant que Denys Arcand ait adapté *Des restes humains*... pour le cinéma »

Il expose donc un univers sordide, où tout le monde manipule tout le monde pour remplir ses propres besoins. « Il n'y a pas d'interaction gratuite, désintéressée, spontanée entre les gens. Aucun lien ne se tisse, c'est un monde utilitariste. Les personnages s'utilisent pour combler leur vide », de confirmer le comédien de trente ans. Une déshumanisation règne dans cet univers.

Pourtant, Brad Fraser est assez réservé. Ce qui se passe est horrible, mais le texte laisse beaucoup de place à la suggestion. « Tu ne vois pas grand chose dans le texte original, mais Derek (le metteur en scène) a poussé les choses beaucoup plus loin. Donc le spectacle est potentiellement très provocant et c'est tant mieux! », affirme sans vergogne Hyndman.

L'Homme laid est la deuxième pièce de Brad Fraser présentée au Quat'sous. Si dans la précédente, les spectateurs et spectatrices pouvaient s'accrocher à quelques miettes de bonheur, il n'en est rien dans cette dernière. Pour adultes averti-e s!

L'artiste maudite, un an après

NATASHA BLANCHET-COHEN

La censure des artistes sévit même au sein de nos universités. On se rappelle surtout de Lyne Robichaud, jeune artiste de 26 ans, qui l'année dernière s'est fait refuser une peinture lors d'une exposition à la galerie du département des arts visuels de l'université Concordia. Le comité artistique du Centre des femmes de Concordia a décidé que son tableau « Femme aux bananes » donnait une image condescendante et stéréotypée de la femme noire. Mme Robichaud a violemment contesté cette censure et a riposté en dévoilant l'histoire aux médias.

La jeune artiste ne comprend toujours pas pourquoi son œuvre a été bannie, d'autant plus que le tableau avait été exposé deux fois auparavant sans susciter de commentaire négatif. D'aucuns mettront la décision sur le compte du politico-correct. De plus en plus depuis le début des années 90, c'est en son nom que l'art est mis à l'index.

Cet événement n'a pourtant pas empêché Lyne Robichaud de produire. Dans sa récente exposition, à l'école d'architecture de McGill, elle revient à l'assaut avec des sujets soi-disant interdits. « J'en vais de plus en plus vers l'indiscret. Tant qu'à être une peintre maudite, je vous riposte et avec joie. » Ainsi, le condom figure dans plusieurs de ses tableaux. À partir d'une situation vécue, elle a réalisé que malgré la publicité monstre faite autour du sida, certains hommes refusent encore catégoriquement de porter le condom.



Lyne Robichaud et sa *Femme aux bananes*

Connaissant plusieurs personnes atteintes du sida, elle a décidé de faire des tableaux qui militent pour la prévention. Encore une fois, certains l'ont accusée d'aborder le sujet délicat du sida sans toutefois en être atteinte elle-même. En d'autres mots, ce n'était pas politiquement correct.

Depuis la censure, Mme Robichaud se protège. Craignant que ses tableaux soient

compris de travers elle écrit maintenant dans ses peintures pour se justifier. « Pour le moment, les mots sont importants. Les gens interprètent tout croche, alors j'aime autant expliquer mes peintures. J'utilise même des bouts de phrase qui ne viennent pas de moi. C'est une forme d'autocensure, pour m'assurer qu'on ne pourra rien me reprocher. »

Le fait qu'un groupe de femmes soit à l'origine de la censure de son tableau l'a réellement déçue. Elle a pourtant toujours donné une image progressiste de la femme. C'est une femme forte et décidée qu'elle veut montrer dans ses peintures, contrairement à l'image de la femme-objet véhiculée par les médias.

Bien que l'histoire de Mme Robichaud soit devenue célèbre, cela ne lui a pas été profitable. Au contraire, les galeries n'osent pas exposer une artiste qui a été l'objet d'un tel tapage. « C'est le petit scandale qui intéresse les gens, on s'en fiche de l'œuvre et de l'artiste. Et au Québec on n'aime pas les gens qui dérangent. » Quand Lyne Robichaud arrive avec ses toiles farfelues, les galeries sont déconcertées.

Mme Robichaud s'oppose fermement à la censure. « Quand on censure, on vient violer l'imaginaire de l'artiste. Or le rôle de l'artiste c'est de décrire la société librement. »

DANIELLE GIGUÈRE

Décisions arbitraires aux douanes

VÉRA G. MORGADO

Le 15 janvier dernier, le département douanier de Revenu Canada a saisi vingt-sept magazines, livres et périodiques qui étaient destinés à la librairie *Le dernier mot*, située sur le boulevard St-Laurent. La commande de la librairie provenait de *Last gasp*, une librairie de San Francisco.

Stephan Gélinas, le propriétaire de la librairie *Le dernier mot* se plaint de la sélection arbitraire de Revenu Canada. « Les douaniers ont identifié le contenu de la commande comme dégradant et inhumain. Le livre *Sex* de Madonna est comblé de sado-masochisme et de fantasmes de viol, tandis que sur l'affiche de son dernier film *Body of Evidence*, elle embrasse Defoe qui est menotté. Qu'en est-il de ces menottes? Des bijoux dernier cri? Ou se pourrait-il que Defoe soit sous arrestation pour la maladresse d'un baiser? »

Selon Gélinas, Revenu Canada est non seulement arbitraire quant au contenu de la saisie, mais il fait aussi de la discrimination en favorisant les grandes entreprises comme S&M Images et Warner Books. Il précise: « Si un inconnu avait produit *Sex*, le livre de Madonna, son œuvre aurait sûrement été bannie. »

Gélinas croit aussi que tout ce qui est défini comme un produit de masse accède plus facilement au marché canadien. De grandes corporations comme S&M Images et Warner Books, reconnues pour l'importance de leurs ventes et l'étendue de leurs opérations à travers le monde, ont acquis une bonne réputation auprès des douaniers et sont rarement victimes de saisie. En contre-partie, les petites entreprises de distribution européennes qui envoient des publications semblables à celles distribuées par *Last Gasp* sont favorisées puisque, selon Gélinas, « tout ce qui provient du vieux continent est aussitôt considéré comme appartenant au monde culturel. » A titre d'exemple, Gélinas mentionne qu'un client s'est récemment fait saisir une bande dessinée française, traduite en anglais aux USA, à cause de son contenu obscène. Cependant on peut se procurer la même bande dessinée en version originale chez Champigny.

Gélinas et Jacques Boivin, activiste anti-censure et éditeur de *The Orgy of Abitibi*, une bande dessinée qui raconte l'histoire vraie d'une danseuse nue, rappellent que la censure s'attaque souvent à l'art. Revenu Canada a dernièrement intercepté deux livres destinés à Jacques Boivin et encore expédiés par la librairie *Last Gasp*.

Si ce distributeur a mauvaise réputation auprès des douaniers, il est aussi reconnu dans le monde littéraire pour avoir publié et distribué la première bande dessinée écologique, et pour avoir remis les bénéfices au *Berkeley Ecology Center*. La première bande dessinée féministe *It ain't me babe* a aussi été appuyée par *Last Gasp*.

Le contenu des deux bandes dessinées sollicitées par la poste par Jacques Boivin, *Sexy Stories from world Religion* et *Weird Smut Comics #3*, a été jugé obscène par un des douaniers de Revenu Canada. Pourtant, la première, évaluée par le revue *Artforum* en octobre 1991 comme un travail d'analyse sur la sexualité, l'indépendance et le respect de soi, est disponible au Canada sous l'étiquette *Penguin Books*. Dans *Twisted Sisters*, une bande dessinée féministe aussi distribuée par *Penguin Books*, on peut voir *The gospel according to Father Phlem* issue de *Sexy Stories from the World Religion*. *Weird Smut Comics #3* est une bande dessinée de Spain Rodriguez, un auteur connu dont la couverture de *Zap Comix #3* a été vendue aux enchères par Sotheby's.

Jacques Boivin déclare: « La censure et la confiscation de ces deux bandes dessinées portent atteinte à mes libertés fondamentales, tel qu'énoncé par les Chartes québécoise et

canadienne des droits et libertés, et entrent en violation avec l'article 19 des Nations-Unies qui prône que le droit à la liberté d'expression des individus est au-dessus des frontières. »

Traditionnellement, tout matériel explicitement sexuel qui outrepassse le niveau



VÉRA G. MORGADO

de tolérance de la société où il est diffusé doit être rationalisé au niveau du contenu ou interdit. Mais comment parvenir à une rationalisation adéquate de la moralité? Le sujet est d'autant plus ambigu pour un artiste tel que Jacques Boivin qui rappelle que « les œuvres qui ont été censurées, par le passé, sont pour la plupart des chefs-d'œuvre aujourd'hui. » D'autre part, Stephan Gélinas a énuméré quelques titres des livres qui lui ont été saisis le 15 janvier dernier: *Version 90, a journal of literature and poetry*, *Framework: about film and video*, *Piercing fans International Quarterly*, *Pornography: men possessing women* et *Woman Hating* de la féministe Andrea Dworkin. Ces deux derniers sont tous deux des initiatives académiques qui dénoncent la pornographie.

Le dernier rapport sur la pornographie et la prostitution au Canada, émis par la bibliothèque du Parlement et rédigé par Donald McDonald, s'est prononcé sur la censure de la pornographie, de la littérature et des productions cinématographiques. Selon ce rapport, ce n'est pas la reproduction de l'acte sexuel qui est considérée comme obscène ou inhumaine, mais plutôt le contexte dans lequel l'acte se déroule. Si les participants consentent à l'acte, alors celui-ci n'est pas nécessairement considéré obscène.

D'autres critères ont aussi une importance primordiale dans l'évaluation du matériel dit pornographique; ainsi, la violence dans l'acte sexuel pourrait, malgré un consentement des participants, s'avérer intolérable.

En avril 1985, le Comité Fraser sur la pornographie et la prostitution n'a pu trouver de définition adéquate au terme « pornographie ». Il est impossible de définir ce qui est pornographique puisque la communauté ne s'entend pas sur une seule définition. Cependant, le Comité prétend que tout matériel qui offense et entrave l'épanouissement de la femme doit être rigoureusement évalué.

La présente loi définit comme obscène tout ce qui allie sexe, horreur, crime et violence. Mais la représentation de la violence, de l'horreur et d'un crime sans élément sexuel n'est pas défini comme obscène.

L'évaluation rigoureuse du matériel pornographique, littéraire et artistique est effectuée par les agents de Revenu Canada... qui doivent toutefois aussi se charger du calcul de la TPS et évaluer la qualité de la viande en provenance des États-Unis!

L'évaluation de tout matériel audio-visuel

ou littéraire n'est donc pas évalué par des spécialistes de la loi concernée. Depuis la décision de la Commission Butler le 27 février dernier, les douanes, plutôt que les corps législatifs, détiennent le monopole de la censure. Les libraires à qui on a confisqué du matériel en ont



PÉTOLISME
DE ROMY
ET JON
NON-CENSURÉ

été rarement informés.

Depuis l'année dernière, ce n'est pas seulement le matériel qui traite de sexualité qui est sujet à la censure. Selon Nancy Flemming du *Everywoman's Bookstore* situé à Victoria, « les magasins spécialisés dans la littérature féministe ou politique font aussi l'objet de censure. » Jenny et Paul, de l'*Alternative Book Shop* du boulevard St-Laurent, déclarent: « On nous a confisqué de la littérature qui abordait le thème de l'anarchie. On croit que ces confiscations sont le résultat d'une vendetta personnelle de certains douaniers. Il n'ouvrent souvent que les petites commandes et ne touchent pas aux grosses commandes. »

La censure de la littérature et du matériel pornographique reste un sujet controversé. La loi est mal définie et ceux qui l'appliquent sont arbitraires dans leurs décisions. De leur côté, les propriétaires qui s'opposent à cette censure ont des opinions divergentes. Si Stephan Gélinas s'oppose à toute censure, Paul de l'*Alternative Book Shop*, une librairie qui épouse une idéologie anti-raciste et anti-autoritaire, avoue qu'une certaine censure est nécessaire surtout si l'on défend un idéal. Il déclare: « La censure de la littérature néo-nazie n'est pas une perte pour nous. »

Femmes, pornographie et liberté

HATHLEEN MCCAUGHEY

A tous ceux et celles qui pensent que, de façon générale, les féministes sont pro-censures: réveillez-vous! Malgré le fait que le courant anti-censure ne soit peut-être pas encore aussi populaire au Québec qu'ailleurs, il est de plus en plus prôné par certains groupes féministes. Il semble être engendré, en partie, par l'inquiétude suivante: la censure peut se retourner contre les femmes. La censure est une arme puissante dont les effets dépendent des intentions des personnes qui en ont le contrôle. Traditionnellement, la censure a toujours été exercée par les représentants du patriarcat et des institutions religieuses.

Certains organismes, tels que *Women Against Censorship* et *Feminists for Free Expression* (FFE), revendiquent avant tout le droit à la liberté d'expression. C'est ce principe fondamental qui risque de sérieuses lésions si la société accepte la censure de certains matériaux. Pour ce qui est de la violence souvent associée à la pornographie, ces femmes font confiance à la législation fournie par le Code criminel à cet effet. Que faire alors du soucis qui veut que la pornographie propage une image dégradante de la femme? D'après Marcia Pally du FFE, il n'y a rien de dégradant avec la grande majorité du matériel sexuel présentement sur le marché. Dans une entrevue accordée au *Voir*, elle s'explique: « Selon moi, il s'agit plutôt d'une dualité imposée aux femmes et qui leur laisse peu de choix: vous êtes pures et vous êtes de bonnes filles, ou vous avez des activités sexuelles et vous ne valez rien. » Il n'y aurait donc rien de mal à représenter la femme comme étant sexuée.

Mais l'argument qui suit nécessairement ce genre de propos concerne le public habituellement visé par l'industrie pornographique. Doit-on supporter une pornographie faite par les hommes et pour les hommes et qui ne tient pas toujours compte des désirs et des fantasmes féminins, c'est-à-dire, qui se sert des femmes tout en excluant leur sexualité? Puisque ces organismes sont contre toute censure, la réponse est oui, mais comme le suggère Marcia Pally, pourquoi ne pas « encourager les

femmes à produire leur propre imagerie? En effet, il serait plus facile pour les femmes d'effectuer des changements dans le domaine de la pornographie si elles y exerçaient un certain pouvoir, c'est-à-dire, s'il existait une pornographie au féminin.

Annie Sprinkle est une de ces artistes qui cherchent ainsi à définir et à représenter leur propre sexualité. Elle sera au Club Soda du 29 avril au 2 mai et son film: *The Shuts and Goddesses Video Workshop*, sera au Cinéma Parallèle du 29 avril au 30 mai. Son sujet est tout simplement la sexualité féminine, mais son matériel est parfois explicite et ça suffit pour provoquer quelques bannissements. Reste à savoir si c'est réellement le sujet de son œuvre qui suscite de telles réactions ou si c'est le fait qu'il soit traité par une femme...

Bien qu'elle appelle ce qu'elle fait du « post-porn pornography », son message a quelque chose de libérateur: « Je veux que les gens se rendent compte que la femme sexuée peut être autre chose que l'amaman ou la putain. C'en est pas en laissant les hommes décider de notre image que les choses vont changer. C'est à nous, les femmes, de donner des images différentes (...) C'est notre responsabilité. » Et concernant la censure, il n'est pas difficile de s'imaginer qu'elle est en désaccord. Pour Annie Sprinkle, c'est un affront au droit de parole qui n'aidera pas la cause des femmes. Le droit d'expression est plus important que quelques abus: « Ça n'est pas parce qu'une pomme pourrie vous tombe sur la tête qu'il faut couper tous les pommiers. »

Si on est d'accord pour dire que la pornographie est un symptôme plus qu'elle n'est un problème en soi, que prétend-on régler en encourageant la censure? Les vrais problèmes, d'après Marcia Pally, sont des problèmes d'éducation: « La société dépense beaucoup de temps et d'argent pour la censure, alors qu'elle devrait consacrer les mêmes énergies pour l'éducation, les problèmes de drogue... À nos yeux, cette campagne pour la censure représente une mauvaise distribution des efforts. » La pornographie existait bien avant la création des média contemporains et la censure ne la fera pas disparaître, mais risque plutôt de la marginaliser et comme nous dit M. Pally, « tout est plus dangereux sur le marché noir. »

Ads may be placed through the Daily business office, Room B-17, Union Building, 9h00-14h00. Deadline is 14h00, two working days prior to publication.

McGill Students (with valid ID): \$3.50 per day, 4 or more consecutive days, \$2.50 per day. McGill Employees (with staff card) \$4.50 per day, 4 or more consecutive days, \$3.50 per day. All others: \$5.00 per day, or \$4.00 per day for 4 or more consecutive days. (Prices do not include applicable GST or PST). For more information, please visit our office in person or call 398-6790 - **WE CANNOT TAKE CLASSIFIED ADS OVER THE PHONE.**

PLEASE CHECK YOUR AD CAREFULLY WHEN IT APPEARS IN THE PAPER. The Daily assumes no financial responsibility for errors, or damage due to errors. Ad will re-appear free of charge upon request if information is incorrect due to our error. The Daily reserves the right not to print any classified ad.

1 - Housing

Beautiful 7 1/2. Sublet by Room/apartment. May-September. 3438 St. Famille. Fully furnished, balconies, hardwood floors, character. Flexible duration of stay/price. Call: 875-6408.

Looking for a room in apartment or house with 3rd/4th year arts students, preferably near Concordia film school, for September. \$200-\$300. Phone Chris, (613) 789-4160 or 788-2898.

Huge 6 1/2, sunny, hardwood floors, slider to courtyard, just renovated, in Plateau, May 1-June 30 sublet option to renew, call 845-6460 p.m.

Sherbrooke & Hutchison, condo built in 1988, 2 or 3 bdrms., 5 appliances, air conditioned, garden, **sundeck**, garage extra, \$1,000., 340-1884.

Roommate Wanted to Share comfortable 5 1/2. Outremont wood floors, high ceilings, two balconies. Available April/May '93 to April/May '94 or to Sept. '93. Rent \$330 + phone. Call 948-3039. Ask for James. Queer, Queer + only.

2 - Movers/Storage

Moving/Storage. Closed van or truck. Local and long distance. Ott-Tor-Van-NY-Fla. 7 days 24 hours. Cheap. Steve 735-8148.

3 - Help Wanted

Courage!!! Lifestyle=Income, time, no dept. Have you got the courage to find out how your income and lifestyle can be improved and your dreams achieved. If you're serious we're waiting at 255-7410.

Veterinarian looking for assistance. Mon./Fri./Sun. 7:30 am-1:30 pm, Tues. 4:30 pm-9 pm. Interesting work. 935-2027.

Interested in extra income? Part-time 95-10 hrs/week, ideal for serious students, fulltime also available. For an interview, leave a message with Zenek Int'l at 365-1919.

Student Work. We have immediate entry level positions in marketing dept. No door-to-door or telemarketing. Flexible 1/1, p/1 hrs. No exp. Scholarships. Details covered at interview. Mil. 731-0335/West Isl. 697-2988.

Distributors Needed. Personal Security Devices to ward off potentially dangerous individuals. Call 932-9126. Workers needed in Westmount for cleaning, 938-2133.

MODELS WANTED. Creative Photos Studio is currently holding free test shots (photo sessions) for aspiring male and female models. For interview call: 874-7624 Please leave message.

5 - Typing Services

Success to all students in '93. WordPerfect 5.1. Term papers, resums. 24 yrs. experience. \$1.75 double space, 7 days/week. Rapid service. On campus - Peel/Sherbrooke. Paulette Vigneault or Roxanne 288-9638, 288-0016.

Word Processing (WP 5.1). Fast, reliable, accurate. Term papers, essays,

resums, correspondence, address labels, mailing lists, form letters, etc. Spell check, editing. Peel metro. 277-1499 (24 hrs.).

WORD-PROCESSING: on laser printer, WordPerfect 5.1. Term papers, theses, CVs, etc. in English/French. Reliable, experienced. On McGill campus. 484-5407 evenings or leave message.

Accurate and prompt word processing with laser printing: term papers, theses, reports, resums (editing, style suggestions, pick-up and delivery available). Alan: 289-9518.

C.V. PAR DÉTENTEURS DE MBA. Rabais pour étudiant(e)s. Membre Bureau d'Éthique Commerciale. 3000+ étudiant(e)s satisfaits. Conseiller a travaillé pour Procter & Gamble, Heinz et General Foods. PRES-TIGE (rue Guy) 939-2200.

WORD-PROCESSING of term-papers, theses, reports, etc. Fast, professional service. WordPerfect 5.1, Laser Printer. 7 years of experience. Good rates. Close to McGill. Call Brigitte 282-0301.

6 - Services Offered

Did You Know??? Gov't pays you \$199 (minimum) for simply filing a tax return! If you didn't work in 1992 payment increases to \$346! Tax returns prepared only \$20. 5 yrs. Professional experience. 465-1084.

Editing/Tutoring by English Ph.D. Essays and theses in English, Social Sciences and Humanities. 933-8652.

Get an 'A' in French! French Tutor, linguistic major, French mother tongue. Reasonable rates. Call 845-5111.

Macintosh Tutoring: From basics to highend applications. Microsoft Word, FreeHand, PageMaker, File Management, etc. Phone: 457-3639 (leave message).

7 - Articles For Sale

Nordica Ski Boots size 11 1/2. Never worn - \$60. Ski jacket, ski overalls, dirt cheap. 989-1425. Leave message.

Moving. Must sell: Box frame for futon double bed, large antique oak dresser. Big oak desk. Jumbo futon couch. All in excellent condition. Negotiable. OLGA 287-9091 (h) 398-6790 (w).

11 - Lost & Found

LOST: 1 gold earring in or around McLennan library, Sun., March 7. Sarah 288-0674.

Gold pen, lost on Tuesday, March 9, in McLennan (?). Cash reward: \$60. Please call 938-9279 after 10 pm.

12 - Personal



Ve don't want to be alone (à la Greta Garbo). 398-6246.

13 - Lessons/Courses

Spanish Lessons, all levels, qualified teacher from Buenos Aires. McGill Area 847-7512.

THE DELIAH Body-Building Course... Put on muscles in interesting places. James Cagney of Altringham writes: "I never knew I had a muscle there until I took your DELIAH body-building course, and now I have two. I can pick up a mug of cocoa with my left ear." **Write TODAY!** Delilah body-building, Brighton.

14 - Notices

McGill Players' Theatre is now accepting proposals for our fall season. Deadline: April 14. For more info call 398-6813 or drop by.

Aerobica-thon Sunday, March 21 for Mont Habitant disabled skiing program. At Joe Weider Gym. 6900 Decarie, Decarie, Decarie, Namur Metro. Participants should have at least \$20 in pledges. Help a good cause. Info 383-5603.

Are you attending York University next year? I am and I am looking for someone to share accommodations and transportation. Call 482-4114 or 936-0114/pager.

By Popular Demand, McGill Chaplaincy will be running a second marriage preparation course this spring, every Thursday in May, 7-10 pm. Limited enrolment. Deadline for registration, April 2nd. 398-4104. Free to the McGill community.

Films! Famel Power! The McGill Film Society is accepting nominations for 1993-94 executive. Information and forms are available in Shatner 432 or at 398-6825. Deadline March 17th.

Myth: A couple has sex: he doesn't ask, she doesn't say no. That can't be rape..

Fact: Silence is not consent. Submission is not consent. Sex without consent is rape.

Believing the myths=attitude. Perpetuating the myths=sexual assault. McGill Sexual Assault Centre 398-2700.

Want to Talk? LBGM (Lesbians, Bisexuals, Gays of McGill) sponsors two discussion groups at the Yellow Door, 3625 Aylmer (above Milton) on Fridays. A coming out support group meets at 5:30, and a discussion group meets at 7. A great way to find out about yourself & others.

Confused or Curious? LBGM (Lesbians, Bisexuals, Gays of McGill) has restarted peer counselling. Anyone interested in LBGM and/or finding out about their sexuality can drop by Shatner Room 417, or call 398-6822. Hours are 7 to 10, Monday through Friday. We're here for you!

NOW OPEN!

Rôtisseries Drumstix

"The best chicken & ribs in the world"

3498 Parc Ave.
(corner Milton)

LUNCH MENU

noon - 4 p.m.
\$4.95
starting from

Includes soup, or tomato juice,
coffee, tea, soft drink or milk

STUDENT SPECIAL
10% DISCOUNT
after 4 p.m. with ID card

Group Reservations
987-0011 • DELIVERY • 987-0012
minimum order \$6.00

Hours: Sunday to Wednesday 11 a.m. to 2 a.m.
Thursday to Saturday 11 a.m. to 4 a.m.

FULLY LICENSED - OPEN 7 DAYS A WEEK

• EVASION FRANCOPHONE EXCEPTIONNELLE •

DECOUVERTE

Angleterre
Belgique
Pays-Bas
Allemagne
Autriches
Ville du Vatican
Italie
Suisse
France

8 PAYS EN 12 JOURS

DE L'EUROPE

DEPART: LE 8 JUIN 1993

Incluant:

- 11 nuits d'hébergement en hôtel
- Petits déjeuners et dîners selon l'itinéraire
- Transport en autocar de luxe, climatisé
- Guide accompagnateur francophone
- Transport maritime par traversier
- Sac à dos CONTIKI
- Taxes et frais de service

VACANCES
pour les 18-35 ans

à partir de

1195\$

occupation triple*

* voir la brochure de CONTIKI pour les conditions.

EXPOSITION SUR L'EUROPE
18 MARS '93

Locaux 107/108, Centre Universitaire., 10 am-4 pm

VOYAGES CAMPUS

2085 Union, Suite L8, 284-1368 -
3480 McTavish (Student Union), 398-0647

Marché Metcalfe

Student & Staff Specials!

Photocopies

3¢

self service +tax

4¢

drop-off service +tax

Photo development
(on Kodak paper) **\$5.99**
24 exp.

International magazines, papers,
cigarettes and beer

1461 Metcalfe
843-3851 • free delivery

CONTACT LENSES

IMMEDIATE DELIVERY

ON MOST PRESCRIPTIONS STARTING AT \$90

visual examination, OHIP accepted
glasses in 24 hrs. on most prescriptions

Goldstein & Goldstein Optometrists

1102 de Maisonneuve W. (next to Peel Pub)
844-3997 or 844-3248

Special consideration given to McGill students & staff

La censure et la porno : féministes vs féministes



Peta Tancred...

McGill Daily français: Que pensez-vous de la censure du matériel pornographique?

Peta Tancred: Je suis d'avis que la violence psychologique qui est exprimée dans la pornographie est telle que je ne peux pas tolérer qu'elle soit disponible pour tout le monde dans une société. Ce n'est pas seulement une question de liberté d'accès à n'importe quel matériel, c'est plutôt une question de savoir si on voudrait que les enfants aient accès à cela.

M.D.F. Et le droit à la liberté d'expression?

P.T. C'est ça le choix qu'il faut faire. La liberté totale d'expression me semble dépasser ce que je peux accepter. C'est intéressant qu'on pose cette dichotomie entre les deux et qu'on le fasse beaucoup plus pour la pornographie que pour d'autres choses. Mais disons qu'entre ces deux extrêmes, j'aimerais avoir moins de pornographie et peut-être un petit peu moins de liberté d'expression.

M.D.F. Voyez-vous quelque chose de répréhensible dans le matériel pornographique?

P.T. L'image de la femme qui est là-dedans est complètement bizarre, les femmes sont vraiment sous la volonté des hommes et l'image du corps est déformée. Et puis il y a aussi l'image de la dominance entre l'homme et la femme qui est là-dedans que je ne peux pas tolérer.

M.D.F. Est-ce que l'image de la femme est influencée par le matériel pornographique?

P.T. Premièrement, il y a la violence qui s'ensuit, qui est cependant très difficile à prouver. Mais ce n'est pas la seule chose qui m'inquiète. Si vous avez ce type d'image du rôle de la femme qui doit toujours être subordonnée, qui n'a pas d'indépendance, qui est diminuée comme être humain, il n'y a aucun doute que ça va influencer énormément l'image de la femme en général dans la société.

M.D.F. Y a-t-il d'autres modèles de femmes

POUR OU CONTRE la censure du matériel pornographique? Le discours n'est pas unanime au sein du mouvement féministe et, afin de confronter les deux arguments, le McGill Daily français a rencontré une féministe de chaque camp. Il s'agit de Mme Peta Tancred, directrice du Centre d'étude et de recherche sur les femmes de McGill et de Mme Marie-Andrée Bertrand, criminologue, professeure à l'Université de Montréal.

MARTINE LEPAGE

qui mériteraient qu'on se penche sur leur cas?

P.T. La publicité en général. Pour moi c'est un continuum que dans beaucoup de publicités on retrouve la même représentation des femmes que dans la porno. Le type d'image qui suggère que la femme est l'objet, qu'elle est là seulement comme article de packaging pour l'objet à vendre. Moi je trouve qu'il y a beaucoup de publicité qui sont vraiment offusquantes.

M.D.F. Il y a un courant de pensée dans le mouvement féministe qui dit que l'homme est déresponsabilisé par la censure. Qu'en dites-vous?

P.T. D'un point de vue très philosophique, oui, dans le sens où l'on peut dire que si l'homme était parfait on n'aurait pas de pornographie. Où je ne suis pas d'accord, c'est que ce sont les hommes et les femmes, surtout les hommes malheureusement, qui créent les politiques de censure en ce moment; alors dans ce sens-là, on a une responsabilité qui est acheminée par l'État. Ce n'est pas l'homme personnellement qui est responsable mais c'est l'homme collectivement.

M.D.F. Voyez-vous des solutions alternatives à la censure?

P.T. Oui, que la censure ne soit pas à la portée de certains groupes de personnes. Mais déjà vous rentrez dans la censure. C'est une censure partielle. Aussi bien dire que c'est le contenu qu'on va censurer plutôt que les groupes qui ont accès à ce contenu. Je ne sais pas comment on peut contrôler la production de la pornographie mais c'est une autre sorte de censure; ce sont toujours des formes de censure.

Marie-Andrée Bertrand...

McGill Daily français: Que pensez-vous de la censure du matériel pornographique?

Marie-Andrée Bertrand: En principe et en pratique, je suis contre. Vous savez, interdire par le moyen du Code pénal, c'est-à-dire par la prohibition, un comportement, un com-

merce qui a des acheteurs et des clients volontaires comme la prostitution ou la drogue, c'est s'en aller vers des échecs monumentaux. C'est léser les libertés individuelles et engendrer un commerce souterrain qui devient plus lucratif au fur et à mesure que les interdictions sont plus sévères. Une autre raison pour laquelle je ne suis pas favorable à la censure c'est que c'est très difficile de faire la distinction entre pornographie dure et pornographie douce.



Les femmes ont introduit le concept de violence pour parler de porno dure, mais je dis moi que quand on parle de violence, on ne parle plus de porno.

M.D.F. Et la liberté d'expression?

M.-A.B. Premièrement, on s'attaque à un des fondements de la démocratie. Deuxièmement, des féministes disent: « Nous contribuons à l'érosion des libertés et des droits individuels si nous contribuons à rendre l'État plus fort, à lui donner plus de prise sur ce qui s'imprime, ce qui se vend, ce qui se fait, ce qui se dit. Sommes-nous bien prêtes, nous les féministes, à endosser cette responsabilité-là? »

M.D.F. Voyez-vous quelque chose de répréhensible dans le matériel pornographique?

M.-A.B. J'ai de la difficulté à y voir quelque chose de répréhensible. Ou alors, si j'y vois quelque chose de répréhensible, je suis obligée de me demander quand est-ce que je vais obliger mes enfants à se fermer les yeux. Tous les jours sur la rue, dans la salle de bain de mon voisin, dans la voiture dans le

stationnement, à la télévision le soir, on voit des scènes très crues de rapports sexuels qui prennent des formes qui étaient interdites par les lois californiennes autrefois. Alors, qu'est-ce qui devient pornographique?

M.D.F. Est-ce que l'image de la femme est influencée par le matériel pornographique?

M.-A.B. Les travaux au Québec et au Canada, les travaux accomplis dans le cadre de la Commission Fraser par exemple, n'ont pas démontré de relation de cause à effet entre la consommation de matériel pornographique et le passage à l'acte de rapports sexuels brutaux, dégradants et violents. On reconnaît qu'il y a une petite partie de la population sensible, fragile, qui peut être excitée et justifiée en quelque sorte de faire la même chose si elle a récemment consommé beaucoup d'un tel matériel. Mais est-ce suffisant pour passer une loi?

M.D.F. Y a-t-il d'autres modèles de femmes qui mériteraient qu'on se penche sur leur cas?

M.-A.B. Je trouve les représentations de femmes qui sont servilement prises par les tâches domestiques aussi graves, peut-être plus graves. Je trouve que si on nourrit le spectateur de télévision et de vidéos d'images de femmes qui sont sans cesse malades, sans cesse en train de se nourrir de drogues, de médicaments, dépressives à la journée longue, on fait autant de tort aux femmes et probablement plus que si on représente les femmes comme se plaisant à des rapports sexuels « dégradants ». La société ne m'a pas démontré qu'en consommant, on devient plus violent, plus brutal, plus bête avec les femmes. Mais la vie quotidienne me montre que les femmes sont exploitées dans la vie domestique, dans la vie professionnelle, dans la vie économique, dans la vie politique, et ça, ça me touche.

M.D.F. Il y a un courant d'idées dans le mouvement féministe qui dit que l'homme est déresponsabilisé par la censure. Qu'en dites-vous?

M.-A.B. Je suis d'accord. Si on demande à l'État de prendre en main le contrôle de la pornographie, de faire une loi et d'interdire cela, c'est dire aux hommes qu'on considère qu'ils ne sont pas capables de faire un usage modéré de la représentation du sexe ou de l'érotisme.

M.D.F. Voyez-vous des solutions alternatives à la censure?

M.-A.B. Selon moi, la solution serait de voir avec des enfants de 3, 4, 5, 6 ans, quelles images ont les p'tits gars des p'tites filles et les p'tites filles des p'tits gars; pourquoi ils ont ces images-là, où ils les ont prises. Je pense qu'il faudra aussi apprendre aux adolescents et adolescentes ce que c'est que des rapports affectifs égaux. Il faut recréer les conditions éducatives très précoces de rapports de sexe égaux.

Les quotidiens montréalais et la censure

AMIR HANBAGHI

LE MÉTIER de journaliste vous intéresse? Alors préparez-vous à être censuré-e. Sachez que les journalistes, dans certains cas, ne peuvent aborder certains sujets, sinon ils risquent de se faire renvoyer; c'est ce qu'affirme Jean-Robert Sansfaçon, l'un des éditorialistes du journal *le Devoir*.

Il est difficile de spécifier quels articles font partie de la liste noire. M. Sansfaçon confie que « Chaque journal a une idéologie et c'est celle-ci qui le guide dans le choix de ses articles. » M. André Côté, président de l'Association des journalistes indépendants, confirme que l'article ne doit pas

déplaire à la direction du journal.

La question se pose: qui dirige? Il y a bien sûr la personne physique qui censure le journal, mais il y a plus important tels les actionnaires. Ceux-là sont pour la plupart des grandes compagnies. M. Sansfaçon mentionne en exemple la compagnie Power Corporation qui est le plus grand actionnaire du journal *La Presse*, et la compagnie Maclean Hunter qui contrôle la revue *l'Actualité*.

En relation avec cela, M. André Côté raconte que Québecor, propriétaire du *Journal de Montréal*, possède plusieurs imprimeries et plusieurs firmes oeuvrant dans le domaine de l'industrie forestière, notamment l'industrie des pâtes et papiers. Il est alors certain que ce journal aura tendance à

supprimer les articles environnementaux qui condamneraient l'industrie forestière.

Cependant, Jean-Robert Sansfaçon indique qu'une confrontation idéologique entre le journaliste et son employeur-euse est très rare. Il précise que le journal fait déjà un choix dans le recrutement de son personnel. Le journal engage des gens avec expérience qui se sont déjà exprimés, il connaît ainsi leur idéologie avant de les embaucher. Il y a donc une censure à la base.

Malgré ses déclarations, Jean-Robert Sansfaçon affirme: « La censure pure n'existe pas, comme d'ailleurs la liberté pure ».

Lecteurs et lectrices, nous vous laissons seul-es juges.